

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2185

15 octobre 2010

SOMMAIRE

Aripa Fund	104873	Ech 2 S.à r.l.	104879
BAA OP	104847	Ech Finco S.à r.l.	104878
BAA OP	104858	Ech Lux 2 (Campo, Munich) S.à r.l.	104879
Biham S.A.	104859	Erbe Finance	104874
Biham S.A.	104859	Etablissement Guy SCHUH s.à r.l.	104880
Calox S.A.	104868	EuroProp (EMC VI) S.A.	104880
Capital Développement Europe S.A.	104872	Euro Zerlege Service S.à r.l.	104880
Carraig Investments S.A.	104860	Falair International S.A.	104871
Carraig Investments S.à r.l.	104860	Fiat Industrial Finance Europe S.A.	104835
Cash Plus	104847	Figie Luxembourg S.A.	104860
Cashtech S.A.	104869	Flores Investment S.à r.l.	104860
Casochri Holding S.A.	104869	France Outlet Mall Holding (No.2) S.à r.l.	104880
Casochri Holding S.A.	104869	Gaisi Peony Carbon Capital S.à r.l.	104876
Cirio Del Monte Internationale S.A.	104874	Griffin Topco S.à r.l.	104869
Cirio Del Monte Internationale S.A.	104874	Hamtrack S.A.	104878
Climate Change Investment I S.A. SICAR	104862	HTC-Société Civile Immobilière	104857
Commerzbank Leasing 6 S.à r.l.	104863	HVM	104834
Commerzbank Leasing 6 S.à r.l.	104862	Hyposwiss (Lux) Fund	104834
Consult T.T S.A.	104874	Immo Adames S.à.r.l.	104878
Consult T.T S.A.	104876	ISTC (Luxembourg) S.A.	104859
Consult T.T S.A.	104876	Lisochem S.A.	104867
Consult T.T S.A.	104876	Lombard Odier Darier Hentsch Multiadvisers	104847
Covidien Group S.à r.l.	104863	Lombard Odier Multiadvisers	104847
Dailley Investments S.à r.l.	104877	pulse invest	104834
Damovo Managed Services Luxembourg S.à r.l.	104877	Sarasin Multi Label Sicav	104834
Danka Holdings Sàrl	104879	Silk	104834
Danube 2 S.à r.l.	104877	Soficam	104877
Doduco S.à r.l.	104878	Tapis Service S.à.r.l.	104870
Dufinlux S.C.A. - SPF	104879	W2005/W2007 Vernal Holding 1 Luxembourg	104873
Ech 2 Finco S. à r.l.	104879		

Silk, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de Silk coordonné au 1^{er} septembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

IPConcept Fund Management S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010123935/11.

(100140501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Hyposwiss (Lux) Fund, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement des HYPOSWISS (Lux) FUND, welcher von der UBS Third Party Management Company S.A. verwaltet wird und dem Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 unterliegt, wurde am 15. September 2010 beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für UBS THIRD PARTY MANAGEMENT COMPANY S.A.

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Michaela Imwinkelried / Martin Rausch

Executive Director / Associate Director

Référence de publication: 2010123991/13.

(100140591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

HVM, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion coordonné au 1^{er} septembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wallberg Invest S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010123995/10.

(100140500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Sarasin Multi Label Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 76.310.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2010127058/12.

(100143913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

pulse invest, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion coordonné au 1^{er} octobre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2010.

IPConcept Fund Management S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010127573/11.

(100144682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Fiat Industrial Finance Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 155.849.

—
STATUTES

In the year two thousand ten, on the twenty-ninth day of September.

Before us Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Fiat Industrial Finance S.p.A., a company incorporated under the laws of Italy, having its registered office in Turin, via Nizza 250, I-10126 Torino, registered under the Italian Company registration number 1124206, here represented by Mr. Carlo DANEO, residing in Via Nizza, 250, 10126 Torino (Italy), by virtue of a proxy given in Torino on September 27th, 2010.

The proxy given, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which he acts, has drawn up the following articles of association of a company which it declares to establish:

I. Name - Registered seat - Object - Duration

Art. 1. Name. There is hereby established by the single founding shareholder a company (the "Company") in the form of a public limited company ("société anonyme") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of association (the "Articles of Association").

The Company is initially composed of one single shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several members, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

The Company will exist under the corporate name of FIAT INDUSTRIAL FINANCE EUROPE S.A.

Art. 2. Registered seat.

(1) The registered seat is established in the City of Luxembourg.

(2) The registered seat may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the board of directors.

(3) Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

(4) In the event that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the company at its registered seat or with the ease of communications with such seat, the registered seat may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered seat, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the company.

Art. 3. Object.

(1) The object of the company is, in Luxembourg and/or abroad, the holding of participations in other companies and/or enterprises and the direct and/or indirect financing of the companies and/or enterprises in which it holds a participation or which are members of its group. It may in particular:

- acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever;

- exercise all rights whatsoever attached to these securities and financial instruments;

- grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the companies and/or enterprises in which it holds a participation or which are members of its group, in particular by granting loans, facilities or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever;

- deposit cash with banks or with any other depositaries and invest it in any other manner;

- in order to raise the funds which it needs in order to carry out its activity within the frame of its object, make loans in any form whatsoever, accept any deposit on behalf of companies or enterprises in which it holds a participation or which are part of its group, issue any debt instruments in any form whatsoever.

(2) The above enumeration is but enunciative and is not closed.

(3) It may carry out any transactions whatsoever, whether commercial, financial, with respect to movables or immovables, which are directly or indirectly connected with its object.

(4) It may in any manner hold interests in any business, enterprises or companies whose object is identical, analogous or similar to or connected with its own or which are likely to further the development of its enterprise.

Art. 4. Duration.

(1) The company is established for an unlimited period.

(2) It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner provided by these articles of association and by law.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital - Shares.

(1) The issued capital of the company is set at TWENTY FIVE MILLION euro (EUR 25,000,000.-) represented by FIVE THOUSAND (5,000.-) shares without nominal value.

(2) The authorized capital of the company is set at FIVE HUNDRED MILLION euro (EUR 500,000,000.-).

The board of directors is granted full power and authority to increase the company's capital within the limits of the authorized capital. The board is more in particular empowered and authorized to

- increase the capital in one or several times;
- set the terms and conditions of the new shares to be so issued, including the issue price and any additional premium;
- set the time and other conditions of payment;
- provide that the newly issued shares be paid-up in cash or in specie or by conversion of claims, reserves, including the legal reserve and the shares premium reserve, or profit carried forward or in any other manner;
- limit or abolish the preferential subscription right of existing shareholders in case of issue of new shares for cash.

This authorization is valid for a period of five years from the date of publication of these Articles of Association in the Luxembourg Official Gazette Mémorial, thus expiring on 15 October 2015 and it may be renewed by a general meeting of shareholders for those shares of the authorized capital which up to then will not have been issued by the board of directors.

Following each increase of the company's capital realized and duly stated in the form provided by law, the first paragraph of article 5 of the company's Articles of Association will be amended so as to reflect the capital increase; such amendment will be recorded in authentic form by the board of directors or by any person duly authorized and empowered by the board of directors to that effect.

(3) All the shares of the issued share capital are fully paid.

Art. 6. Increase and Reduction of capital.

(1) The capital of the company may be increased or reduced in one or several times, by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles of Association and prescribed by law.

(2) The new shares to be subscribed in cash will be offered by preference to the shareholders in proportion to the part of the capital which is represented by their shares. The general meeting will fix the period for exercising the preferential subscription right. It will grant to the board of directors any powers in order to carry out the decisions adopted and to fix the conditions of exercise of the preferential subscription right.

(3) However, by way of derogation from the above, the general meeting may, in accordance with the conditions provided by law, cancel or limit the preferential subscription right or authorize the board of directors to do so.

Art. 7. Acquisition by the Company of its own shares. The company may acquire its own shares in accordance with the conditions provided for by law. The acquisition and holding of its own shares will be in compliance with the conditions and limits established by law.

Art. 8. Form of shares - Shareholders' register.

(1) Shares will be and remain in registered form.

(2) A shareholders' register will be kept at the registered seat where it may be examined by any shareholder who so requests. The register will contain:

- the precise designation of each shareholder and the indication of the number of shares held by him;
- the indication of the payments made on his shares;
- the transfers of shares and the dates thereof.

(3) Each shareholder will notify the company of his address and any change thereof by registered letter. The company will be entitled to rely on the last address thus communicated.

- (4) The ownership of the registered shares will result from their entry in the shareholders' register.
- (5) Certificates reflecting such entries will be delivered to the shareholders.
- (6) The transfer of shares will be made by declaration of transfer registered in the same register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their attorneys-in-fact, as well as on the basis of the provisions on the transfer of claims laid down in article 1690 of the civil code. The company may accept and register in the register any transfer recorded in any correspondence or other documents establishing the consent of both the transferor and the transferee.
- (7) Any inscription in the shareholders' register will be made by the board of directors or by any person duly authorized to that effect by the board of directors.

III. Administration - Management - Representation - Supervision

Art. 9. Board of directors.

- (1) The company will be administered by a board of directors of at least three members, who need not be shareholders and who will be elected by the meeting of shareholders for a period not exceeding six years.
- (2) Directors are always re-eligible and they may be removed at any time by the meeting of shareholders.
- (3) The mandate of the directors who have not been re-elected will terminate immediately following the ordinary general meeting of shareholders of the year in the course of which their mandate expires.

Art. 10. Vacancy.

- (1) In the event of a vacancy on the board of directors, such vacancy may be filled in the manner provided by law. In such event the next shareholders' meeting will proceed to the final election.
- (2) A director designated in the manner provided above will terminate the mandate of his predecessor.

Art. 11. Chairman.

- (1) The board of directors will choose from among its members a chairman.
- (2) In the absence of the chairman, the directors present at the meeting will appoint another director as chairman pro tempore.

Art. 12. Meetings.

- (1) Meetings of the board of directors will be convened and presided by the chairman or, in his absence, by the director replacing him.
- (2) The meetings of the board of directors will be convened as often as the company's interests so require, or each time two directors at least so require. The meetings will be held at the place stated in the convening notice.

Art. 13. Procedure.

- (1) The board of directors may only deliberate or act validly if a majority of its members are present or represented.
- (2) Any director may appoint in writing, by electronic mail or by fax another director as his proxy in order to represent him at a determined meeting of the board of directors and to vote on his behalf. The director acting by proxy will be deemed to be present for the purpose of his vote.
- (3) One or more directors may participate in a board meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation will be deemed equal to a physical presence at the meeting.
- (4) In case of urgency, the board of directors may adopt resolutions by affirmative unanimous circular vote, expressed in writing, by electronic mail or by fax.
- (5) Any resolutions of the board are adopted by a majority of the directors holding office.

Art. 14. Minutes.

- (1) Resolutions adopted by the board of directors will be recorded in minutes. The minutes will be signed by the chairman of the meeting and by one other director. The minutes relating to resolutions adopted by circular vote will be signed by the chairman of the board and by one other director. The proxies, the votes and opinions expressed in writing, by electronic mail or by fax will remain attached thereto.
- (2) Copies or extracts of such minutes which need to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board, by any director or by the person(s) to whom the daily management of the company has been delegated.

Art. 15. Remuneration.

- (1) The general meeting may allocate to the directors a fixed remuneration or attendance fees or grant them a lump sum for reimbursement of their travel and other expenses, to be charged to general expenses.
- (2) The board of directors is authorized to grant directors in charge of special functions or duties a compensation to be charged to general expenses.

Art. 16. Powers. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the company's object, except for those which are expressly reserved by law or by these Articles of Association to the general meeting of shareholders.

Art. 17. Daily management.

(1) The board of directors may delegate the daily management and the representation of the company within the limits of such daily management to one or more persons. It appoints and removes the persons to whom such management has been delegated, who may, but need not be directors, and determines their remuneration and their powers.

(2) The delegation of the daily management to a member of the board of directors imposes on the board the duty to annually report to the ordinary general meeting of shareholders any salaries, compensation and benefits whatsoever allocated to the delegate.

(3) The board of directors and the persons to whom the daily management has been delegated, within the limits of such management, may also delegate special and specific powers to one or several persons of their own choice.

(4) The board of directors may establish within or without itself one or several committees, whose members need not be directors, and determine their composition and powers.

Art. 18. Representations.

(1) The company will be bound in any acts, including those requiring the intervention of a public officer or notary public, and in judicial proceedings, either by the joint signatures of any two directors or, within the limits of the daily management, by the person(s) to whom the daily management has been delegated, acting individually.

(2) It will also be validly bound by any persons to whom special powers have been granted, but only within the limit of such powers.

Art. 19. Supervision.

(1) Unless provided for differently by law, the supervision of the operations of the company is entrusted to one or several statutory auditors, who need not be shareholders, and who will be elected by the meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

(2) They are always re-eligible and they may be removed at any time by the general meeting of shareholders.

(3) The general meeting of shareholders determines the number of auditors.

(4) The mandate of the auditors who have not been re-elected will terminate immediately following the ordinary general meeting of shareholders of the year in the course of which their mandate expires.

(5) The duties and the powers of the auditors will be those provided for by law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 20. Powers.

(1) Any regularly constituted meeting of shareholders of the company represents the entire body of shareholders.

(2) Its decisions adopted in compliance with these articles of association and the law are binding on all shareholders, including any absent or dissenting shareholders.

Art. 21. General meetings of shareholders.

(1) The annual general meeting of the shareholders will be held at least once a year on the first Thursday of the month of March at 12.00 a.m.

(2) If such day is a public holiday in Luxembourg the meeting will be held on the next following Luxembourg business day at the same hour.

(3) Shareholders' meetings whether ordinary or extraordinary will be held at the registered seat of the company or at such other place as may be specified in the relevant convening notice.

(4) Shareholders' meetings including the annual general meeting may be held abroad if, in the judgement of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 22. Convening right.

(1) The board of directors will convene the shareholders' meeting.

(2) A shareholders' meeting must be convened so as to be held within one month if one or more shareholders representing at least 20% of the company's capital so request. Such request must be in writing and specify the items to be put on the agenda.

Art. 23. Convening notices.

(1) The notices convening the shareholders' meetings will be made by registered letter sent to each shareholder at the address listed in the shareholders' register.

(2) If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have knowledge of the agenda thereof the meeting may be held without prior notice.

Art. 24. Representation. Each shareholder may act at any shareholders' meeting by appointing as his proxy another person who need not be a shareholder.

Art. 25. Bureau.

(1) Each shareholders' meeting will be chaired by the chairman of the board or, in his absence, by the person appointed by the shareholders.

(2) The chairman of the meeting appoints a secretary and the meeting elects one or more scrutineers who altogether form the bureau.

Art. 26. Voting right. Each share has one vote.

Art. 27. Decisions of the shareholders' meeting.

(1) The general meeting may only deliberate on the items on the agenda.

(2) Resolutions will be adopted by a majority of votes, whatever the number of shares represented.

(3) However, the general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Association can only be validly held if at least one half of the company's capital is represented and if the agenda specifies the proposed amendments and, if applicable, contains the text of those relating to the company's object or form. If the first of these conditions is not fulfilled, the general meeting may be reconvened. Such reconvening notice contains the agenda of the prior meeting and specifies the date of that meeting and the outcome thereof. The reconvened meeting will validly deliberate irrespective of the amount of capital represented. In the two meetings the resolutions, in order to be valid, need to be adopted by a two-thirds majority of the votes of all the shareholders present or represented.

Art. 28. Minutes.

(1) The minutes of the general meeting of shareholders will be signed by the members of the bureau of the meeting and by the shareholders who so request.

(2) Copies or extracts of such minutes which need to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board, by any director or by the person(s) to whom the daily management has been delegated.

V. Annual accounts - Appropriation of profits

Art. 29. Accounting year.

(1) The accounting year of the company will begin on the 1st day of January and will terminate on the 31st day of December of each year.

(2) Each year the board of directors will draw up an inventory and prepare, in compliance with law, the annual accounts which include the balancesheet, the profit and loss account and the appendix.

Art. 30. Approval of the annual accounts Discharge.

(1) The general meeting of shareholders hears the management report, examines the report of the auditor and holds debate on the accounts.

(2) The general meeting of shareholders by separate vote then decides on the discharge of the directors.

Art. 31. Publicity. The annual accounts, the management report and the documents required by law will be made public in the manner provided for by law.

Art. 32. Allocation of profits.

(1) An amount equal to five percent (5%) of the net profits shown in the balance-sheet, less the general expenses and the provisions deemed necessary and any other expenses, must be set aside annually from such profits for the purpose of forming the reserve prescribed by law. Such allocation ceases to be necessary as soon and as long as the said reserve is equal to ten percent (10%) of the share capital, but becomes necessary again if such reserve has been touched.

(2) The general meeting of shareholders will have discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserves, or carry it forward.

Art. 33. Dividends.

(1) The board of directors will decide as to the time and place of payment of any dividend.

(2) The board of directors may declare and pay interim dividends in accordance with law.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 34. Dissolution - Liquidation.

(1) In the event of a dissolution of the company for any reason and at any time whatsoever, the liquidation will be carried out by one or several liquidators appointed by the general meeting of shareholders deciding such liquidation, which, as the case may be, will determine their powers and their compensation.

The power to amend the articles of association, if so justified by the needs of the liquidation, rests with the general meeting.

(2) The powers of the directors will come to an end upon the appointment of the liquidators.

Art. 35. Allocation of the surplus. After payment of all debts and liabilities of the company or deposit of any funds to that effect, the surplus will be paid to the shareholders in proportion to the shares they hold.

VII. General provision

Art. 36. Application of the Law. All matters not governed by these articles of association will be determined in accordance with the law of 10th August 1915 on commercial companies as amended from time to time.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and fully paid up in cash as follows:

Shareholders	Subscribed capital	Number of shares	Amount paid-in
FIAT INDUSTRIAL FINANCE S.P.A.	EUR 25,000,000.-	5,000.-	EUR 25,000,000.-
Total:	EUR 25,000,000.-	5,000.-	EUR 25,000,000.-

The amount of TWENTY FIVE MILLION Euro (EUR 25,000,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 26 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Declaration of the affiant

The affiant declares in the name and on behalf of the beneficial owner that the funds employed for payment of the share capital do not result and that the object of the company will not trespass against the law of 12 November 2004 as amended, and certifies that the funds/assets/rights forming the capital of the company do not originate from any activities constituting an infraction under articles 506-1 of the Criminal Code or article 8-1 of the law of 19th February 1973 concerning the sale of medicinal substances and the fight against drug addiction (money laundering) or an act of terrorism as defined in article 135-5 of the Criminal Code (financing of terrorism).

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately seven thousand euro (EUR 7,000.-).

Transitory Provision

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2010.

Resolutions of the Sole Shareholder

The above mentioned shareholder, represented as stated here above, representing the entire subscribed capital, immediately passed the following resolutions:

First Resolution

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second Resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at 3 the number of members of the Board of Directors and further resolved to appoint the following for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2011:

Mr Ernesto RODONI, residing in CH-6902 Paradiso, Riva Paradiso 14, Switzerland, born in Biasca (Switzerland) on February 6th, 1947,

Mr Claudio CHIORAZZI, residing in 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, born in Bergamo (Italy) on June 10th, 1976,

Mr Mario BRUNI, residing in 55, Marble Arch Tower, Bryanston Street, W1H 7AA London, born in Napoli (Italy) on March 21st, 1974.

Third Resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at one (1) the number of auditors and further resolved to elect the following as auditor for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2011:

Deloitte S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, under number B 67.895.

The undersigned notary, who knows and speaks English, stated that on request of the appearing person, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same person(s) and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-neuf septembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg).

A comparu:

Fiat Industrial Finance S.p.A., une société régie par le droit italien, ayant son siège social à Turin, Via Nizza 250, I-10126 Torino, immatriculée au registre des sociétés italien sous le numéro 1124206,

ici représenté par Monsieur Carlo DANEO demeurant à Via Nizza, 250, 10126 Torino (Italy),

laquelle procuration a été donnée à Turino en date du 27 septembre 2010.

La procuration qui après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Laquelle comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

I. Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par l'actionnaire fondateur unique une société (la «Société») sous la forme d'une société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (les «Lois») et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société est initialement composée d'un actionnaire unique, propriétaire de la totalité des actions. La Société peut cependant à tout moment être composée de plusieurs actionnaires notamment suite à un transfert d'actions ou à une émission de nouvelles actions.

La Société existera sous la dénomination FIAT INDUSTRIAL FINANCE EUROPE S.A..

Art. 2. Siège.

(1) Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

(2) Le siège social peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision du conseil d'administration.

(3) Le conseil d'administration peut établir des succursales ou bureaux aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

(4) Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. Objet.

(1) La société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, la prise de participations dans d'autres sociétés et/ou entreprises et le financement direct et/ou indirect des sociétés et/ou entreprises dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie de son groupe.

Elle peut notamment:

- acquérir par voie de souscription, d'achat, d'échange ou autrement des actions, parts et autres titres de participation, des obligations, bons de caisse, certificats de dépôts et autres titres de créances et plus généralement tous titres et autres instruments financiers représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières émis par tous émetteurs publics ou privés quels qu'ils soient;

- exercer tous droits généralement quelconques attachés à ces titres et instruments financiers;

- accorder toute assistance financière directe et indirecte quelle qu'elle soit aux sociétés et entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances ou de garanties sous quelque forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseils et assistance sous quelque forme que ce soit;

- déposer ses liquidités en banque ou auprès de tous autres dépositaires et les placer de toute autre manière;

- en vue de se procurer les moyens financiers dont elle a besoin pour exercer son activité dans le cadre de son objet social, contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit, accepter tous dépôts de la part de sociétés ou entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, émettre tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit.

(2) L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

(3) Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet.

(4) Elle peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Art. 4. Durée.

(1) La société est constituée pour une durée illimitée.

(2) Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale statuant dans les conditions prévues par les présents statuts et par la loi.

II. Capital social - Actions

Art. 5 - Capital social - Actions.

(1) Le capital souscrit de la société est fixé à VINGT CINQ MILLIONS d'euros (EUR 25.000.000,-) représenté par CINQ MILLE (5.000) actions sans indication de valeur nominale.

(2) Le capital autorisé de la société est fixé à CINQ CENT MILLIONS d'euros (EUR 500.000.000,-).

Plein pouvoir et autorité sont conférés au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital de la société dans les limites du capital autorisé. Le conseil d'administration est plus particulièrement autorisé et habilité à

- augmenter le capital en une ou plusieurs fois;
- fixer les clauses et conditions pour les nouvelles actions à émettre, y inclus le prix d'émission et toute prime supplémentaire;
- fixer les date et autres conditions de paiement;
- prévoir que les actions nouvellement émises sont à libérer en espèces ou en nature ou par conversion de créances, réserves, y compris la réserve légale et les primes d'émissions, ou le bénéfice reporté ou de toute autre manière;
- limiter ou supprimer le droit de souscription préférentielle des actionnaires existants en cas d'émission d'actions nouvelles à libérer en espèces.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication de ces Statuts au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, laquelle expirera le 15 octobre 2015 et pourra être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires pour les actions du capital autorisé qui à ce moment là n'auront pas encore été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital de la société réalisée et dûment actée dans la forme prévue par la loi, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la société sera modifié de façon à refléter l'augmentation du capital souscrit; une telle modification sera actée en forme authentique par le conseil d'administration ou par toute personne dûment autorisée par le conseil d'administration à cet effet.

(3) Toutes les actions sont entièrement libérées.

Art. 6. Augmentation et réduction du capital social.

(1) Le capital social peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par l'assemblée générale délibérant aux conditions requises pour les modifications des statuts et conformément aux dispositions de la loi.

(2) Les nouvelles actions à souscrire en numéraire sont offertes par préférence aux actionnaires proportionnellement à la partie du capital que représentent leurs actions. L'assemblée générale fixe le délai de l'exercice du droit de préférence. Elle confère au conseil d'administration tous pouvoirs aux fins d'exécuter les décisions prises et de fixer les conditions de l'exercice du droit de préférence.

(3) Toutefois, par dérogation à ce qui précède, l'assemblée générale peut dans les conditions prévues par la loi limiter ou supprimer le droit de souscription préférentielle ou autoriser le conseil d'administration à le faire.

Art. 7. Acquisition d'actions propres. La société peut dans les conditions fixées par la loi acquérir des actions propres. L'acquisition et la détention d'actions propres se feront conformément aux conditions et limitations indiquées dans la loi.

Art. 8. Forme des actions - Registre des actionnaires.

(1) Les actions sont et resteront nominatives.

(2) Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contient:

- la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre de ses actions;
- l'indication des versements effectués sur ses actions;
- les transferts avec leurs dates.

(3) Chaque actionnaire devra notifier à la société par lettre recommandée son adresse et tout changement de celle-ci. La société sera en droit de s'en tenir à la dernière adresse qui lui aura été ainsi communiquée.

(4) La propriété de l'action nominative s'établit par une inscription sur le registre des actions nominatives.

(5) Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés aux actionnaires.

(6) La cession d'actions s'opère par une déclaration de transfert inscrite sur le même registre, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs fondés de pouvoirs, ainsi que suivant les règles sur le transfert des créances établit par l'article 1690 du code civil. Il est loisible à la société d'accepter et d'inscrire sur le registre un transfert qui serait constaté par la correspondance ou d'autres documents établissant l'accord du cédant et du cessionnaire.

(7) Toutes les inscriptions au registre sont faites par le conseil d'administration ou par une personne dûment habilitée à cet effet par le conseil d'administration.

III. Administration - Direction - Représentation - Surveillance

Art. 9. Conseil.

(1) La société est administrée par un conseil de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour six ans au plus.

(2) Les membres du conseil sont toujours rééligibles et révocables par l'assemblée générale.

(3) Le mandat des administrateurs sortants non réélus cesse immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de l'année au cours de laquelle il vient à expiration.

Art. 10. Vacance.

(1) En cas de vacance d'une place d'administrateur il peut être pourvu provisoirement au remplacement dans les conditions prévues par la loi. Dans ces cas l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

(2) Tout administrateur désigné dans les conditions ci-dessus n'est nommé que pour le temps nécessaire à l'achèvement du mandat de l'administrateur qu'il remplace.

Art. 11. Président.

(1) Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président.

(2) En l'absence du président à une réunion du conseil d'administration, le président de la séance est désigné par les membres présents.

Art. 12. Réunions.

(1) Le conseil d'administration se réunit sur la convocation et sous la présidence du président ou, en cas d'empêchement de celui-ci, de celui qui le remplace.

(2) Il doit être convoqué chaque fois que l'intérêt de la société l'exige, ou chaque fois que deux administrateurs au moins le demandent. Les réunions se tiennent au lieu indiqué dans les convocations.

Art. 13. Procédure.

(1) Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si plus de la moitié de ses membres est présente ou représentée.

(2) Tout administrateur empêché ou absent peut donner par écrit, par télégramme ou par télécopie à un autre administrateur mandat pour le représenter à une réunion déterminée du conseil et y voter en son lieu et place. Le mandat sera, dans ce cas, au point de vue du vote, réputé présent.

(3) Un ou plusieurs administrateurs peuvent prendre part à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à plusieurs personnes qui y participent de s'écouter et de parler simultanément. Une telle participation est équivalente à une présence physique lors de la réunion.

(4) En cas d'urgence le conseil d'administration peut adopter des résolutions par vote circulaire affirmatif unanime exprimé par écrit, par télégramme ou par télécopie.

(5) Toute décision du conseil est prise à la majorité des membres du conseil en fonction.

Art. 14. Procès-verbaux.

(1) Les délibérations du conseil d'administration sont constatées par des procès-verbaux signés conjointement par le président de la réunion et par un administrateur. Les procès-verbaux relatant les résolutions adoptées par vote circulaire seront signés conjointement par le président du conseil et par un administrateur. Les mandats ainsi que les avis et votes donnés par écrit, par courrier électronique ou par télécopie y sont annexés.

(2) Les copies ou extraits à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil ou par un administrateur, ou par la ou les personnes déléguées à la gestion journalière.

Art. 15. Rémunérations.

(1) L'assemblée générale peut allouer aux administrateurs une rémunération fixe ou des jetons de présence ou leur accorder le remboursement forfaitaire de leurs frais de voyage ou autres à charge des frais généraux.

(2) Le conseil d'administration est autorisé à accorder aux administrateurs chargés des fonctions ou missions spéciales des indemnités à prélever sur les frais généraux.

Art. 16. Pouvoirs. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale.

Art. 17. Gestion journalière.

(1) Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à une ou plusieurs personnes. Il nomme et révoque les délégués à cette gestion qui sont choisis dans ou hors de son sein, fixe leur rémunération et détermine leurs attributions.

(2) La délégation de la gestion journalière à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de tous traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

(3) Le conseil d'administration ainsi que les délégués à la gestion journalière, dans le cadre de cette gestion, peuvent également conférer des pouvoirs spéciaux et déterminés à une ou plusieurs personnes de son choix.

(4) Le conseil d'administration peut instituer dans ou hors de son sein un ou plusieurs comités dont il fixe la composition et les attributions.

Art. 18. Représentations.

(1) La société est représentée dans les actes, y compris ceux où intervient un fonctionnaire public ou un officier ministériel, et en justice, soit par la signature conjointe de deux administrateurs soit, dans la limite de la gestion journalière, par la signature individuelle de la ou des personnes à qui cette gestion journalière a été déléguée.

(2) Elle est en outre valablement engagée par des mandataires spéciaux dans les limites de leur mandat.

Art. 19. Surveillance.

(1) A moins de disposition contraire de la loi, la surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour six ans au plus.

(2) Ils sont toujours rééligibles et révocables à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires.

(3) L'assemblée générale détermine le nombre des commissaires.

(4) Le mandat des commissaires sortants non réélus cesse immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de l'année au cours de laquelle il vient à expiration.

(5) La mission et les pouvoirs des commissaires sont ceux que leur assigne la loi.

IV. Assemblées générales

Art. 20. Attributions.

(1) L'assemblée générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires.

(2) Ses décisions prises conformément à la loi et aux présents statuts sont obligatoires pour tous les actionnaires, même pour les absents et les dissidents.

Art. 21. Tenue des assemblées générales.

(1) L'assemblée générale des actionnaires de la société se réunit au moins une fois l'an, le premier jeudi du mois de mars à 12.00 heures.

(2) Si ce jour est un jour férié légal à Luxembourg, l'assemblée se tient le premier jour ouvré suivant, à la même heure.

(3) Les assemblées générales, tant ordinaires qu'extraordinaires, se tiennent au siège social ou à tout autre endroit désigné dans les avis de convocation.

(4) Les assemblées générales, même l'assemblée générale annuelle, pourront se tenir en pays étranger, chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

Art. 22. Droit de convocation.

(1) Le conseil d'administration convoque l'assemblée générale.

(2) Elle doit être convoquée de façon qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois lorsque des actionnaires représentant au moins le cinquième du capital social le requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Art. 23. Convocations.

(1) Les convocations pour toute assemblée générale sont faites par lettres recommandées adressées à chaque actionnaire à l'adresse figurant au registre des actions nominatives.

(2) Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leur délibération, l'assemblée peut avoir lieu sans convocation préalable.

Art. 24. Représentation. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'assemblée générale par un mandataire, qui n'a pas besoin d'être lui-même actionnaire.

Art. 25. Bureau.

(1) L'assemblée est présidée par le président du conseil d'administration et, en cas d'empêchement de celui-ci, par la personne désignée par les actionnaires.

(2) Le président désigne le secrétaire et l'assemblée choisit un ou plusieurs scrutateurs, actionnaires ou non qui ensemble forment le bureau.

Art. 26. Droit de vote. Chaque action donne droit à une voix.

Art. 27. Décisions de l'assemblée générale.

(1) L'assemblée générale ne peut délibérer que sur les points figurant à son ordre du jour.

(2) Les décisions sont prises, quel que soit le nombre d'actions représentées à l'assemblée, à la majorité des voix.

(3) Toutefois lorsque l'assemblée générale est appelée à décider d'une modification aux statuts, elle ne délibère valablement que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées et le cas échéant le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la société. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Art. 28. Procès-verbaux.

(1) Les procès-verbaux des assemblées générales sont signés par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent.

(2) Les copies ou extraits à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration, par un administrateur ou par la ou les personnes déléguées à la gestion journalière.

V. Comptes annuels - Affectation des résultats**Art. 29. Exercice social.**

(1) L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

(2) Chaque année le conseil d'administration dresse un inventaire et établit, conformément à la loi, les comptes annuels, qui comprennent le bilan, le compte de résultats et l'annexe.

Art. 30. Approbation des comptes - Décharge.

(1) Après avoir pris connaissance du rapport de gestion et du rapport du commissaire, l'assemblée générale des actionnaires délibère sur les comptes annuels.

(2) L'assemblée générale des actionnaires se prononce ensuite par un vote spécial sur la décharge des administrateurs.

Art. 31. Publicité. Les comptes annuels, le rapport de gestion ainsi que les autres documents prévus par la loi font l'objet des mesures de publicité légale.

Art. 32. Affectation des résultats.

(1) Sur les bénéfices constatés par le bilan, après déduction des frais généraux et des amortissements jugés nécessaires, ainsi que de toutes les autres charges, il est prélevé 5% pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteindra le dixième du capital social, mais reprend du moment que ce dixième est entamé.

(2) Le surplus est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires. Elle peut en particulier allouer un tel profit à la distribution d'un dividende, l'affecter à tous comptes de réserve ou le reporter à nouveau.

Art. 33. Dividendes.

(1) Le paiement de dividendes se fait aux époques et aux endroits fixés par le conseil d'administration.

(2) Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions prévues par la loi.

VI. Dissolution - Liquidation**Art. 34. Dissolution - Liquidation.**

(1) En cas de dissolution de la société pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation s'opère par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires décidant la liquidation, qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération s'il y a lieu.

Elle conserve le pouvoir de modifier les statuts si les besoins de la liquidation le justifient.

(2) La nomination des liquidateurs met fin aux pouvoirs des administrateurs.

Art. 35. Répartition du solde. Après paiement de toutes dettes et charges de la société ou consignation faite pour leur paiement, le solde revient aux actionnaires en proportion du nombre d'actions qu'ils possèdent.

VII. Disposition générale

Art. 36. Application de la Loi. Pour tous les points non prévus dans les présents statuts, la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, s'applique.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ayant ainsi été documentés par le notaire, les actions de la Société ont été souscrites et entièrement libérées en espèces ainsi qu'il suit:

Actionnaires	Capital souscrit	Nombre d'actions	Montant libéré
FIAT INDUSTRIAL FINANCE S.P.A.	EUR 25.000.000,-	5.000	EUR 25.000.000,-
Total:	EUR 25.000.000,-	5.000	EUR 25.000.000,-

Le montant de VINGT CINQ MILLIONS d'euros (EUR 25.000.000,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Déclaration du comparant

Le comparant déclare au nom et pour compte du bénéficiaire économique que les fonds servant à la libération du capital ne proviennent pas, respectivement que l'objet de la société à constituer ne servira pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 1351 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ sept mille euros (EUR 7.000,-).

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre de 2010.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé précité, représentant tout le capital souscrit, a tout de suite adopté les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'établir le siège social au 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Deuxième Résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de fixer à trois (3) le nombre des membres du Conseil d'Administration et a décidé en outre de nommer les personnes suivantes pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2011:

- M. Ernesto RODONI, résidant à CH-6902 Paradiso, Riva Paradiso 14, Suisse, né à Biasca (Suisse), le 6 février 1947,
- M. Claudio CHIORAZZI, résidant à 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, né à Bergamo (Italie), le 10 juin 1976,
- M. Mario BRUNI, résidant à W1H 7AA London, 55, Marble Arch Tower, Bryanston Street, né à Naples, Italie, le 21 mars 1974.

Troisième Résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de fixer à un (1) le nombre des commissaires et a décidé en outre de nommer la personne suivante comme commissaire pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2011:

- Deloitte S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, inscrite auprès du Registre de commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 67.895.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé, avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: C. DANEO, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} octobre 2010. Relation: LAC/2010/43050. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).
Le Receveur (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Référence de publication: 2010133304/636.

(100152278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Cash Plus, Fonds Commun de Placement.

La partie spécifique du règlement de gestion a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Oppenheim Asset Management Services S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2010128138/9.

(100145464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

BAA OP, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 130.825.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2010.

Référence de publication: 2010119816/10.

(100135806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

LO Multiadvisers, Lombard Odier Multiadvisers, Société d'Investissement à Capital Variable, (anc. LODH Multiadvisers, Lombard Odier Darier Hentsch Multiadvisers).

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 105.457.

In the year two thousand and ten, on the thirty-first day of August.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of Lombard Odier Darier Hentsch Multiadvisers (hereafter referred to as the "Company"), a société anonyme having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 105.457), formerly a mutual fund which was transformed into a société d'investissement à capital variable by a decision of the unitholders dated 31 December 2004 before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), on 24 January 2005.

The meeting was opened by Céline Parmentier, private employee, professionally residing in Luxembourg, in the chair.

The chairman appointed as secretary Olga Zlobinska, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Antoinette Farese, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Amendment of the articles of association of the Company (the "Articles") as follows:

- amendment of article 1 of the Articles in order to change the Company's name from "Lombard Odier Darier Hentsch Multiadvisers" to "Lombard Odier Multiadvisers";
- cosmetic amendment of article 3 of the Articles;
- amendment of article 4 of the Articles in order to authorise the Board to transfer the registered office of the Company to any place in the Grand Duchy of Luxembourg, to the extent permitted by law;
- cosmetic amendments of article 5 of the Articles;
- amendment of article 8 of the Articles in order to specify the cases where the Company may restrict or prevent the ownership, issue or transfer of shares in the Company;
- cosmetic amendments of articles 11 and 13 of the Articles;
- amendment of article 14 of the Articles notably in order to permit the holding of Board meetings by visioconference or other telecommunication means;

- cosmetic amendments of articles 17 and 20 of the Articles;
- amendment of article 21 of the Articles notably in order (i) to provide that, in exceptional circumstances, payment of the redemption price may be made after the cut-off time and as soon as reasonably practicable, and (ii) to allow the Board to accept redemption in kind;
- amendment of article 22 of the Articles notably in order to extend the situations in which the Company is temporarily allowed to suspend the determination of the Net Asset Value of shares of any particular sub-fund;
- cosmetic amendments of article 25 of the Articles;
- deletion of article 27 of the Articles;
- amendment of article 28 of the Articles in order to provide inter alia that the Company may enter into a management services agreement with a management company, pursuant to which such management company may provide the Company with investment management, administration and marketing services;
- amendment of article 29 of the Articles in order to provide for and to specify the rules applicable in case of liquidation of the Company or compulsory redemption, merger or reorganisation of sub-funds or classes of shares;
- cosmetic amendments of article 31 of the Articles;
- renumbering of articles 28, 29, 30 and 31 of the Articles in order to take into account the deletion of article 27 of the Articles.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the bureau of the meeting will remain annexed to the present deed to be registered at the same time with the registration authorities and the proxies will be kept at the registered office of the Company.

III. The shares being all in registered form, the meeting has been convened by notices containing the agenda, sent to each of the shareholders on August 12, 2010.

IV. That it appears from the attendance list mentioned hereabove, that 82.284% of the capital is duly represented at the present meeting.

V. That, as a result of the foregoing, the present meeting is regularly constituted and may validly decide on the items of the agenda.

VI. That the meeting takes the following resolutions:

Extraordinary resolution:

The Meeting by 210,321.682 votes in favour, and 10.214 abstentions resolved to amend the Articles as follows:

- amendment of article 1 of the Articles so as to read as follows:

“There exists among the subscribers and all those who may become holders of shares, a corporation in the form of a "société anonyme" qualifying as a "société d'investissement à capital variable" under the name of "LOMBARD ODIER MULTIADVISERS", in short "LO MULTIADVISERS" (the "Corporation"). LOMBARD ODIER MULTIADVISERS and LO MULTIADVISERS may be used independently from each other.”

- amendment of the second paragraph of article 3 of the Articles so as to read as follows:

“The Corporation may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by the law of 20th December 2002 relating to undertakings for collective investment, as amended (the "2002 Law").”

- amendment of the first paragraph of article 4 of the Articles so as to read as follows:

“The registered office of the Corporation is established in Luxembourg City, in the Grand Duchy of Luxembourg. If and to extent permitted by law, the board of directors may decide to transfer the registered office of the Company to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.”

- amendment of the sixth paragraph of article 5 of the Articles so as to read as follows:

“For the purpose of determining the capital of the Corporation, the net assets attributable to each class shall, if not expressed in USD be translated into USD and the capital shall be the total net assets of all the classes.”

- amendment of the first paragraph of article 8 of the Articles so as to read as follows:

“The Corporation shall have power to impose or relax such restrictions on any shares (other than any restrictions on transfer of shares) (but not necessarily on all shares within the same class) as it may think necessary for the purpose of ensuring that no shares in the Corporation or no shares of any class in the Corporation are acquired or held by or on behalf of (a) any person in breach of the law or requirements of any country or governmental or regulatory authority (if the Corporation shall have determined that any of them, the Corporation, any manager of the Corporation's assets, any of the Corporation's investment managers or advisers of any of them would suffer any disadvantage as a result of such breach) or (b) any person in circumstances which in the opinion of the board of directors might result in the Corporation incurring any liability to taxation or suffering any other pecuniary disadvantage which the Corporation might not otherwise have incurred or suffered, including a requirement to register under any securities or investment or similar

laws or requirements of any country or authority. More specifically, the Corporation may restrict or prevent the ownership of shares by any "U.S. person" as defined hereafter. For such purposes the Corporation may:"

- insertion of the following paragraph at the end of the article 8 of the Articles so as to read as follows:

"In addition to the foregoing, the board of directors may restrict the issue and transfer of shares of a class to the institutional investors within the meaning of Article 129 of the 2002 Law ("Institutional Investor(s)"). The board of directors may, at its discretion, delay the acceptance of any subscription application for shares of a class reserved for Institutional Investors until such time as the Corporation has received sufficient evidence that the applicant qualifies as an Institutional Investor. If it appears at any time that a holder of shares of a class reserved to Institutional Investors is not an Institutional Investor, the board of directors will convert the relevant shares into shares of a class which is not restricted to Institutional Investors (provided that there exists such a class with similar characteristics) or compulsorily redeem the relevant shares in accordance with the provisions set forth above in this Article. The board of directors will refuse to give effect to any transfer of shares and consequently refuse for any transfer of shares to be entered into the register of shareholders in circumstances where such transfer would result in a situation where shares of a class restricted to Institutional Investors would, upon such transfer, be held by a person not qualifying as an Institutional Investor. In addition to any liability under applicable law, each shareholder who does not qualify as an Institutional Investor, and who holds shares in a class restricted to Institutional Investors, shall hold harmless and indemnify the Corporation, the board of directors, the other shareholders of the relevant class and the Corporation's agents for any damages, losses and expenses resulting from or connected to such holding circumstances where the relevant shareholder had furnished misleading or untrue documentation or had made misleading or untrue representations to wrongfully establish its status as an Institutional Investor or has failed to notify the Company of its loss of such status."

- amendment of the second paragraph of article 11 of the Articles so as to read as follows:

"Each share of whatever class and regardless of the net asset value per share within its class, is entitled to one vote subject to the restrictions contained in these Articles. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or telegram or telex or facsimile."

- amendment of the second paragraph of article 13 of the Articles so as to read as follows:

"The directors shall be elected by the shareholders at a general meeting for a period ending at the next annual general meeting and until their successors are elected and qualify, provided, however, that a director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the shareholders."

- amendment of the second paragraph of article 14 of the Articles so as to read as follows:

"The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another director (and, in respect of shareholders' meetings, any other person) as chairman pro tempore by vote of the majority of the votes cast or the directors present at any such meeting, respectively."

- amendment of the seventh paragraph of article 14 of the Articles so as to read as follows:

"The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. For the calculation of quorum and majority, the directors participating at the meeting of the board of directors by video conference or by any other telecommunication means permitting their identification are deemed to be present. Such meeting held at distance by way of such communication means shall be deemed to have taken place at the registered office of the Corporation. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman shall have a casting vote."

- amendment of the third paragraph of article 17 of the Articles so as to read as follows:

"The term "personal interest", as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving any entity pertaining to Lombard Odier Group or any subsidiary or affiliate thereof or such other corporation or entity as may from time to time be determined by the board of directors on its discretion, unless such "personal interest" is considered to be a conflicting interest by applicable laws and regulations."

- amendment of article 20 of the Articles so as to read as follows:

"The Corporation shall appoint an independent auditor ("réviseur d'entreprises") who shall carry out the duties prescribed by the 2002 Law. The independent auditor shall be elected by a general meeting of shareholders and serve until its successor shall have been elected."

- amendment of the article 21 of the Articles so as to read as follows:

"As is more especially prescribed hereinbelow, the Corporation has the power to redeem its own shares at any time within the sole limitations set forth by law.

Unless specifically decided to the contrary by the board of directors in relation to a specific class of shares, any shareholder may at any time request the redemption of all or part of his shares by the Corporation at specific dates as determined from time to time by the board of directors and disclosed in the sales documents. The redemption price shall be paid not later than seven bank business days after the date of the publication of the applicable net asset value. If in exceptional circumstances the liquidity of the portfolio of assets maintained in respect of the class of shares being redeemed is not sufficient to enable the payment to be made within such a period, such payment shall be made as soon as

reasonably practicable thereafter but without interest. The redemption price shall be equal to the net asset value for the relevant class of shares as determined in accordance with the provisions of Article twenty-three hereof, on the applicable Valuation Date, less a redemption charge, as the board of directors may decide from time to time and as the sales documents may provide and less such sum as the board of directors may consider an appropriate provision for duties and charges (including stamp and other duties, taxes and governmental charges, brokerage, bank charges, transfer fees, registration and certification fees and other similar duties and charges) ("dealing charges") which would be incurred if all the assets held by the Corporation and taken into account for the purpose of the relative valuation were to be realised at the values attributed to them in such valuation and taking into account any factors which it is in the opinion of the board of directors acting prudently and in good faith proper to take into account. The board of directors may, at its entire discretion, accept redemption in kind as further detailed in the sales documents of the Corporation. The Corporation will not be bound to redeem in the event that following exceptionally large redemption requests, there is insufficient cash available. Redemption requests which have been suspended will take precedence over redemption requests received subsequently. The relevant redemption price may be rounded downwards as the board of directors may decide. Any redemption request must be filed by such shareholder in written form at the registered office of the Corporation in Luxembourg or with any other person or entity appointed by the Corporation as its agent for redemption of shares, together with the delivery of the certificate or certificates for such shares in proper form (if issued) and accompanied by proper evidence of transfer or assignment.

Any request for redemption shall be irrevocable except in the event of suspension of redemption pursuant to Article twenty-two hereof. In the absence of revocation, redemption will occur at a price based on the net asset value of the first Valuation Date after the end of the suspension.

Shares of the capital stock of the Corporation redeemed by the Corporation shall be cancelled.

Unless otherwise decided by the board of directors and disclosed in the sales documents, the shareholders will not be able to request conversion of whole or part of his shares of one class into shares of another class at the respective net asset values of the shares of the relevant class, provided that the board of directors may impose such restrictions as to, inter alia, frequency of conversion, and may make conversion subject to payment of a charge as specified in the sales documents.

No redemption or conversion by a single shareholder may, unless otherwise decided by the board of directors, be for an amount of less than the one determined from time to time by the board of directors as disclosed in the sales documents of the Corporation.

If a redemption or conversion or sale of shares would reduce the value of the holdings of a single shareholder of shares of one class below the minimum holding as the board of directors shall determine from time to time, then such shareholder shall be deemed to have requested the redemption or conversion, as the case may be, of all his shares of such class."

- insertion of the following paragraph after the first paragraph of the article 22 of the Articles so as to read as follows:

"a) any period when the dealing of the units/shares of an investment vehicle in which any substantial portion of assets of the relevant class is invested is restricted or suspended;"

- amendment of the first sentence of the eight paragraph of article 22 of the Articles so as to read as follows:

"h) upon decision taken by the board of directors to liquidate a class of shares, on the day indicated in the notice, given in accordance with article twenty-eight."

- amendment of the article 25 of the Articles so as to read as follows:

"The accounting year of the Corporation shall begin on the first of October of each year and shall terminate on the last day of September of the next year.

The accounts of the Corporation shall be expressed in USD. When there shall be different classes as provided for in Article five hereof, and if the accounts within such classes are expressed in different currencies, such accounts shall be translated into USD and added together for the purpose of the determination of the accounts of the Corporation."

- deletion of article 27 of the Articles

- amendment of article 28 of the Articles so as to read as follows:

"The Corporation may enter into an investment management agreement with any entity of the Lombard Odier Group of companies whereunder such company will act as investment manager to manage the assets of the Corporation.

Alternatively, the Corporation may enter into a management services agreement with a management company authorised under chapter 13 or 14 of the 2002 Law (the "Management Company") pursuant to which it designates such Management Company to supply the Corporation with investment management, administration and marketing services.

In the event of termination of said agreements in any manner whatsoever, the Corporation will change its name forthwith upon request of such entity to a name omitting the words "LO" and/or "Lombard" and/or "Odier"."

- amendment of article 29 of the Articles so as to read as follows:

"In the event of a dissolution of the Corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

The net proceeds of liquidation corresponding to each class of shares shall be distributed by the liquidators to the holders of shares of each class in proportion of their holding of shares in such class.

The general meeting of holders of shares of a class may, by majority votes cast, without any quorum requirement, reduce the capital of the Corporation by cancellation of the shares of such class and refund to the holders of shares of such class the full net asset value of the shares of such class as at the date of distribution.

The board of directors may decide to liquidate one class of shares if the net assets of such class fall below a minimum disclosed in the sales document of the Corporation or one class or sub-class of share if a change in the economic or political situation relating to the class or sub-class of share concerned would justify such liquidation. The decision of the liquidation will be published or notified to shareholders by the Corporation as decided from time to time by the board of directors and the publication/notification will indicate the reasons for, and the procedures of, the liquidation operations. Unless the board of directors otherwise decides in the interests of, or to keep equal treatment between the shareholders, the shareholders of the class or sub-class concerned may continue to request redemption of their shares. Assets which could not be distributed to their beneficiaries upon the close of the liquidation of the class concerned will be deposited with the Caisse de Consignation on behalf of their beneficiaries.

Under the same circumstances as provided in the preceding paragraph, the board of directors may decide to close down one class of share by contribution into another class. In addition, such merger may be decided by the board of directors if required by the interests of the shareholders of the relevant class. Such decision will be published or notified to shareholders in the same manner as described in the preceding paragraph and, in addition, the publication/notification will contain information in relation to the new class. Such publication/notification will be made at least one month prior the date on which the merger becomes effective in order to enable shareholders of the merged class to request redemption of their shares, free of charge, before the operation involving the contribution into another class becomes effective.

The board of directors may also, under the same circumstances as provided above, decide to close down one class of shares by contribution into another Luxembourg or European Economic Area based undertaking for collective investment offering equivalent protection to the one offered to the shareholders in the Corporation. In addition, such merger may be decided by the board of directors if required by the interests of the shareholders of the relevant class. Such decision will be published or notified to shareholders in the same manner as described above and, in addition, the publication/notification will contain information in relation to the other Luxembourg or European Economic Area based undertaking for collective investment offering equivalent protection to the one offered to the shareholders in the Corporation. Such publication/notification will be made within one month before the date on which the merger becomes effective in order to enable shareholders of the merged class of shares to request redemption of their shares, free of charge, before the operation involving the contribution into the Luxembourg or European Economic Area based undertaking for collective investment offering equivalent protection to the one offered to the shareholders in the Corporation becomes effective.

Under the same circumstances as provided in the preceding paragraph the board of directors may decide the reorganisation of one class or sub-class of shares, by means of a division into classes or sub-classes. Such decision will be published or notified to shareholders in the same manner as described above and, in addition, the publication/notification will contain information in relation to the two or more new classes or sub-classes of shares. Such publication/notification will be made within one month before the date on which the reorganisation becomes effective in order to enable the shareholders to request redemption of their shares, free of charge before the operation involving division into two or more classes or sub-classes of shares becomes effective.

Where the board of directors does not have the authority to do so or where the board of directors determines that the decision should be put for shareholders' approval, the decision to liquidate, to merge or to reorganise a class or a sub-class of shares may be taken at a meeting of shareholders of the class or sub-class to be liquidated, merged, or reorganised instead of being taken by the directors. At such class/sub-class meeting, no quorum shall be required and the decision to liquidate, merge or reorganise must be approved by shareholders with a simple majority of the votes cast. The decision of the meeting will be notified to the shareholders and/or published by the Corporation no later than one month before the effective date of the liquidation, merger or reorganisation of the class or sub-class of shares in order to enable shareholders to request redemption of their shares, free of charge, before the liquidation, merger or reorganisation of the class or sub-class of shares becomes effective.

A merger of a class or sub-class of shares of the Corporation with another Luxembourg or foreign based undertaking for collective investment not offering equivalent protection requires the unanimous consent of the holders of all shares of the class or sub-class of shares concerned then outstanding or alternatively such contribution will only be binding on shareholders of the relevant class or sub-class of shares having expressly agreed to the contribution, to the extent such operation is allowed by applicable laws and regulations and subject to regulatory approval."

- amendment of article 31 of the Articles so as to read as follows:

"All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 2002 Law and the law of August tenth, one thousand nine hundred and fifteen on commercial companies (as amended)."

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed.

Whereupon the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French translation; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French version, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known by the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trente et unième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Lombard Odier Darier Hentsch Multiadvisers, (la "Société"), une société anonyme, ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 105.457), autrefois un fonds commun de placement qui a été transformé en une société d'investissement à capital variable par une décision des porteurs de parts prise le 31 décembre 2004 devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), le 24 janvier 2005.

L'Assemblée a été ouverte sous la présidence de Céline Parmentier, employée, de résidence professionnelle à Luxembourg.

La présidente a nommé comme secrétaire Olga Zlobinska, employée, de résidence professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée a élu aux fonctions de scrutateur Antoinette Farese, employée, de résidence professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ainsi constitué, le président a déclaré et prié au notaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Modification des statuts de la société (les "Statuts") ainsi qu'il suit:

- modification de l'article 1^{er} des Statuts afin de changer la dénomination de la Société de "Lombard Odier Darier Hentsch Multiadvisers" à "Lombard Odier Multiadvisers";
- modification cosmétique de l'article 3 des Statuts;
- modification de l'article 4 des Statuts afin d'autoriser le Conseil d'administration à transférer le siège social de la société à tout autre endroit dans le Grand duché de Luxembourg, dans les limites prévues par la loi;
- modifications cosmétiques de l'article 5 des Statuts;
- modification de l'article 8 des Statuts afin de spécifier les cas où la société peut limiter ou empêcher la propriété, l'émission ou le transfert d'actions de la société;
- modifications cosmétiques des articles 11 et 13 des Statuts;
- modification de l'article 14 des Statuts pour permettre notamment la tenue de réunions du Conseil d'administration par vidéoconférence ou d'autres moyens de télécommunication;
- modifications cosmétiques des articles 17 et 20 des Statuts;
- modification de l'article 21 des Statuts, notamment (i) pour prévoir que, dans des circonstances exceptionnelles, le paiement du prix de rachat peut être fait après la date limite et aussitôt que cela est raisonnablement faisable et (ii) pour permettre au Conseil d'administration d'accepter le rachat en nature;
- modification de l'article 22 des Statuts notamment pour compléter la liste des situations dans lesquelles la Société est temporairement autorisée à suspendre la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire des Actions d'un ou de plusieurs sous-fonds;
- modifications cosmétiques de l'article 25 des Statuts;
- suppression de l'article 27 des Statuts;
- modification de l'article 28 des Statuts afin de prévoir, entre autres, que la Société peut conclure un contrat de services de gestion avec une société de gestion, aux termes duquel une telle société de gestion peut fournir à la Société des services de gestion en investissement, d'administration et de marketing;
- modification de l'article 29 des Statuts pour prévoir et spécifier les règles applicables en cas de liquidation de la Société, ou de rachat forcé, fusion ou réorganisation de sous-fonds ou de classes d'actions;
- modifications cosmétiques de l'article 31 des Statuts;
- renumérotation des articles 28, 29, 30 et 31 des Statuts pour prendre en compte la suppression de l'article 27 des Statuts.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre de leurs actions sont mentionnés sur une liste de présence; cette liste de présence, signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés et par le bureau de l'assemblée restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec celui-ci, et les procurations seront gardées au siège social de la société.

III. Les actions étant toutes nominatives, l'assemblée a été convoquée par avis contenant l'ordre du jour de l'assemblée, envoyé à chaque actionnaire en date du 12 août 2010.

IV Qu'il ressort de la liste de présence sus-mentionnée, que 82,284 % du capital est dûment représenté à la présente assemblée.

V. Qu'en conséquence de ce qui précède, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement statuer sur les points visés à l'ordre du jour.

VI. Que l'Assemblée prend la résolution suivante:

Résolution extraordinaire:

L'Assemblée, par 210.321,682 votes en faveur et 10,214 abstentions décide de modifier les articles comme suit:

- modification de l'article 1^{er} des Statuts afin qu'il se lise ainsi qu'il suit:

"Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires, une société en la forme d'une société anonyme sous le régime d'une société d'investissement à capital variable sous la dénomination "Lombard Odier Multi-advisers", en abrégé "LO Multiadvisers" (la "Société"). Lombard Odier Multiadvisers et LO Multiadvisers peuvent être utilisés indépendamment l'un de l'autre."

- modification du deuxième paragraphe de l'article 3 des Statuts afin qu'il se lise ainsi qu'il suit:

"La société peut prendre toute mesure et faire toute opération qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son but au sens le plus large dans le cadre de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée (la "Loi de 2002")."

-modification du premier paragraphe de l'article 4 des Statuts afin qu'il se lise ainsi qu'il suit:

"Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville, au Grand-Duché de Luxembourg. Si cela est permis et dans les limites de la loi, le conseil d'administration peut décider de transférer le siège social de la Société à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration des succursales ou autres bureaux tant au Luxembourg qu'à l'étranger."

- modification du sixième paragraphe de l'article 5 des Statuts afin qu'il se lise ainsi qu'il suit:

"Pour déterminer le capital de la Société, les actifs nets attribuables à chaque classe devront, s'ils ne sont pas exprimés en US Dollars (USD), être convertis en USD et le capital devra être le total de actifs nets de toutes les classes."

- modification du premier paragraphe de l'article 8 des Statuts afin qu'il se lise ainsi qu'il suit:

"La Société a le pouvoir d'édicter ou d'assouplir des restrictions relatives à toutes actions (autres que des restrictions au transfert d'actions) (sans que cela doive nécessairement s'appliquer à toutes les actions d'une même classe) qu'il jugera utiles, en vue d'assurer qu'aucune action de la Société ni aucune action d'une classe d'actions de la Société ne sera acquise ou détenue par ou pour le compte (a) d'une personne en infraction avec la loi ou les exigences d'un quelconque pays ou d'une autorité gouvernementale ou réglementaire (si la Société a constaté que l'une de ces personnes, la Société, l'un des gestionnaires ou conseillers en investissements de la Société devrait supporter un désavantage à la suite de cette violation) ou (b) de toute personne dont la situation, de l'avis du conseil d'administration, pourrait amener la Société à encourir des charges d'impôt ou d'autres désavantages financiers qu'autrement elle n'aurait pas encourus, y inclus l'obligation d'être enregistré sous les lois relatives aux titres, aux investissements ou sous des lois similaires ou en vertu des prescriptions de n'importe quel pays ou autorité. De façon plus spécifique, la Société pourra limiter ou interdire la propriété d'actions de la Société par toute "Personne des Etats-Unis d'Amérique", telle que définie ci-après. A cet effet, la Société peut:"

- insertion du paragraphe suivant à la fin de l'article 8 des Statuts afin qu'il se lise ainsi qu'il suit:

"En plus de ce qui précède, le conseil d'administration peut réserver l'émission et le transfert des actions d'une classe aux investisseurs institutionnels au sens de l'article 129 de la loi de 2002 ("Investisseurs Institutionnels"). Le conseil d'administration peut, à sa discrétion, retarder l'acceptation de toute demande de souscription d'actions d'une classe réservée aux Investisseurs Institutionnels jusqu'à ce que la Société ait reçu la preuve suffisante que le demandeur a la qualité d'Investisseur Institutionnel. S'il apparaît à tout moment qu'un détenteur d'actions d'une classe réservée aux Investisseurs Institutionnels n'est pas un Investisseur Institutionnel, le conseil d'administration convertira les actions concernées en actions d'une classe qui n'est pas limitée aux Investisseurs Institutionnels (à condition qu'il existe une telle classe aux caractéristiques semblables) ou procédera au rachat forcé des actions concernées conformément aux dispositions exposées ci-dessus dans cet article. Le conseil d'administration refusera de donner effet à tout transfert d'actions et, par conséquent, refusera d'inscrire dans le registre d'actionnaires tout transfert d'actions dans des circonstances où un tel transfert aboutirait à une situation où les actions d'une classe limitée aux Investisseurs Institutionnels, par un tel transfert, seraient détenues par une personne n'ayant pas la qualité d'Investisseur Institutionnel. En plus de toute responsabilité encourue en vertu de la loi applicable, chaque actionnaire qui n'est pas qualifié d'Investisseur Institutionnel, et qui détient des actions d'une classe réservée aux Investisseurs Institutionnels, devra réparer et indemniser la Société, le conseil d'administration, les autres actionnaires de la classe concernée et les agents de société pour tout dommages, pertes et dépenses résultant de ou liés à une telle circonstance de détention lorsque l'actionnaire en question a fourni de la documentation trompeuse ou fausse ou a donné des informations trompeuses ou fausses pour établir à tort son statut d'Investisseur institutionnel ou a manqué de notifier à la Société la perte d'un tel statut."

- modification du deuxième paragraphe de l'article 11 des Statuts afin qu'il se lise ainsi qu'il suit:

"Toute action de chaque classe, quelque soit la valeur nette d'inventaire par action dans cette classe, donne droit à une voix sauf les réserves prévues par les présents Statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme mandataire."

- modification du deuxième paragraphe de l'article 13 des Statuts afin qu'il se lise ainsi qu'il suit:

"Les Administrateurs seront élus par les actionnaires à une assemblée générale pour une période prenant fin à l'assemblée générale ordinaire suivante et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus et agréés à condition, cependant, qu'un administrateur puisse être révoqué avec ou sans motif et/ou être remplacé à tout moment par résolution adoptée par les actionnaires."

- modification du deuxième paragraphe de l'article 14 des Statuts afin qu'il se lise ainsi qu'il suit:

"Le président présidera à toutes les assemblées des actionnaires et aux réunions du conseil d'administration, mais, en son absence, les actionnaires ou le conseil d'administration pourront nommer un autre administrateur (et, dans le cas des assemblées d'actionnaires, toute autre personne) comme président pro tempore par un vote à la majorité des voix exprimées ou des administrateurs présents à une telle réunion, respectivement."

- modification du septième paragraphe de l'article 14 des Statuts afin qu'il se lise ainsi qu'il suit:

"Le conseil d'administration peut délibérer ou agir valablement uniquement si au moins la majorité des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à une telle réunion. Pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs participant à l'assemblée du conseil d'administration par vidéoconférence ou par tout autre moyen de télécommunication permettant leur identification sont considérés comme étant présents. Une telle assemblée tenue à distance via de tels moyens de communication sera réputée avoir eu lieu au siège social de la Société. Au cas où, lors d'une réunion du conseil, le nombre de votes pour et contre une résolution serait égal, le président aura voix prépondérante."

- modification du troisième paragraphe de l'article 17 des Statuts afin qu'il se lise ainsi qu'il suit:

"Le terme "intérêt personnel", tel qu'il est utilisé à la phrase qui précède, ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec toute société filiale ou affiliée à toute entité du groupe Lombard Odier, ou encore en rapport avec toute autre société ou entité juridique que le conseil d'administration pourra déterminer souverainement à moins que le terme "intérêt personnel" soit considéré comme conflictuel par les législations et réglementations applicables."

- modification de l'article 20 des Statuts afin qu'il se lise ainsi qu'il suit:

"La Société désignera un réviseur agréé ("réviseur d'entreprises") qui assurera les fonctions prescrites par la Loi de 2002. Le réviseur d'entreprises sera élu par une assemblée générale d'actionnaires et exercera ses fonctions jusqu'à ce que son successeur soit élu."

- modification de l'article 21 des Statuts afin qu'il se lise ainsi qu'il suit:

"Selon les modalités fixées ci-après la Société a à tout moment le pouvoir de racheter ses propres actions dans les seules limites imposées par la loi.

A moins que le conseil d'administration ne décide le contraire pour une classe d'actions spécifique, tout actionnaire est en droit de demander le rachat de tout ou partie de ses actions par la Société à des dates spécifiques telles que déterminées, de temps à autre par le conseil d'administration et détaillées dans les documents de vente. Le prix de rachat sera payé au plus tard sept jours ouvrables bancaires après la date de publication de la valeur nette d'inventaire applicable. Si, dans des circonstances exceptionnelles, la liquidité du portefeuille d'actifs détenus relatif à la classe d'actions étant rachetée n'est pas suffisante pour permettre au paiement d'être effectué au cours de cette période, un tel paiement sera effectué dès que cela est raisonnablement faisable mais sans intérêt.

Le prix de rachat sera égal à la valeur nette d'inventaire de la classe des actions concernée, telle que celle-ci sera déterminée suivant les dispositions de l'article vingt-trois ci-après, au Jour d'Evaluation applicable, diminuée d'une commission de rachat, tel que le conseil d'administration le décide de temps à autre et tel que prévu par les documents de vente et diminuée d'une somme jugée par le conseil d'administration comme appropriée pour les droits et charges (comprenant les droits de timbres et autres, taxes et charges gouvernementales, commission de courtage et bancaires, commission de transfert, les frais d'enregistrement et de certification et tous autres droits similaires et charges) (les "charges de transaction") qui seraient encourues, si les avoirs détenus par la Société et pris en compte pour les besoins de l'évaluation relative devaient être réalisés à des valeurs selon une évaluation et prenant en compte tous les facteurs qui, de l'avis du conseil d'administration agissant prudemment et de bonne foi, devraient être pris en compte. Le conseil d'administration peut, à son entière discrétion, accepter le rachat en nature tel que détaillé dans les documents de vente de la Société. Suite à des demandes de rachat massives exceptionnelles et en cas de liquidités insuffisantes disponibles, la Société ne sera pas tenue de racheter. Les demandes de rachat qui ont été suspendues, seront traitées, par priorité par rapport aux autres demandes de rachat reçues ultérieurement. Le prix de rachat peut être arrondi vers le bas de manière prescrite par le conseil d'administration. Toute demande de rachat doit être présentée par l'actionnaire par écrit au siège social de la Société à Luxembourg ou auprès d'une autre personne juridique désignée par la Société comme agent pour le rachat des actions. La demande doit être accompagnée du ou des certificats d'actions en bonne et due forme (s'ils ont été émis) et de preuves suffisantes du transfert ou de la cession.

Toute demande de rachat est irrévocable sauf en cas de suspension du rachat prévu à l'article vingt-deux des présents Statuts. Si une demande n'est pas révoquée, le rachat sera effectué à un prix établi sur base de la valeur nette d'inventaire calculée au premier Jour d'Évaluation suivant la fin de la suspension.

Les actions du capital social rachetées par la Société seront annulées.

A moins que le conseil d'administration n'en décide autrement et tel que prévu dans les documents de vente, les actionnaires ne pourront pas demander la conversion de tout ou partie de leurs actions d'une classe en actions d'une autre classe aux valeurs nettes d'inventaire respectives des actions des classes concernées, sous réserve que le conseil d'administration puisse imposer des restrictions concernant, inter-alia, la fréquence des conversions, et peut les soumettre au paiement des frais tels que prévus dans les documents de vente.

Aucun rachat ou conversion par un seul actionnaire ne peut porter, sauf décision contraire du conseil d'administration, sur un montant inférieur à celui déterminé par le conseil d'administration périodiquement, tel que prévu dans les documents de vente de la Société.

Si un rachat, une conversion ou une vente d'actions était de nature à réduire la valeur des actions d'une même classe d'un seul actionnaire en-dessous du seuil minimum déterminé par le conseil d'administration, de temps à autre, l'actionnaire peut être réputé avoir demandé le rachat ou la conversion, le cas échéant, de toutes ses actions de cette classe."

- insertion du paragraphe suivant après le premier paragraphe de l'article 22 des Statuts afin qu'il se lise ainsi qu'il suit:

"a) Toute période où les transactions sur des parts/actions d'un véhicule d'investissement dans lequel une part substantielle des actifs de la classe concernée est investie est limitée ou suspendue."

- modification de la première phrase du huitième paragraphe de l'article 22 des Statuts afin qu'il se lise ainsi qu'il suit:

"h) Sur décision prise par le conseil d'administration de liquider une classe d'actions, au jour indiqué dans l'avis, donné conformément à l'article vingt-huit."

- modification de l'article 25 des Statuts afin qu'il se lise ainsi qu'il suit:

"L'exercice social de la Société commencera le premier octobre de chaque année et se terminera le dernier jour du mois de septembre de l'année suivante.

Les comptes de la Société seront exprimés en USD. Au cas où différentes classes d'actions sont émises conformément à l'article cinq des présents Statuts, et si les comptes de ces différentes classes sont exprimés dans des devises différentes, ces comptes seront convertis en USD et additionnés pour les besoins de la détermination des comptes de la Société."

- suppression de l'article 27 des Statuts.

- modification de l'article 28 des Statuts afin qu'il se lise ainsi qu'il suit:

"La société pourra conclure un contrat de gestion de portefeuille avec n'importe quelle société du groupe Lombard Odier, selon lequel cette société agira comme gestionnaire en investissement pour gérer les avoirs de la Société.

Sinon, la Société pourra aussi conclure un contrat de services de gestion avec une société de gestion autorisée conformément au chapitre 13 ou 14 de la Loi de 2002 ("la Société de Gestion") selon lequel elle désigne une telle Société de Gestion pour fournir à la Société des services de gestion en investissement, d'administration et de marketing.

Dans l'hypothèse où lesdits contrats seraient résiliés de quelque manière que ce soit, la Société changera immédiatement sa dénomination sur demande de cette entité pour omettre de sa dénomination les mots "LO" et/ou "Lombard" et/ou "Odier"."

- modification de l'article 29 des Statuts afin qu'il se lise ainsi qu'il suit:

"En cas de dissolution de la Société il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée des actionnaires statuant sur la dissolution qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Les produits nets de liquidation correspondant à chaque classe d'actions seront distribués par les liquidateurs aux détenteurs d'actions de chaque classe, en proportion du nombre d'actions qu'ils détiennent dans cette classe.

L'assemblée générale des détenteurs d'actions d'une classe peut, à la majorité des votes exprimés, sans exigence de quorum, réduire le capital de la Société par annulation des actions de cette classe et attribuer aux détenteurs d'actions de cette classe la valeur nette d'inventaire totale des actions de cette classe, à la date de la distribution.

Le conseil d'administration peut décider de liquider une classe d'actions si les actifs nets d'une telle classe deviennent inférieurs à un minimum indiqué dans les documents de ventes de la Société ou une classe ou une sous-classe d'actions si un changement de la situation économique ou politique touchant à la classe ou à la sous-classe d'actions concernée justifie une telle liquidation. La décision de la liquidation sera publiée ou notifiée aux actionnaires par la Société tel que décidé de temps en temps par le conseil d'administration et la publication/notification indiquera les raisons de et les procédures des opérations de liquidation. À moins que le conseil d'administration n'en décide autrement dans les intérêts des actionnaires, ou afin de maintenir un traitement égal entre eux, les actionnaires de la classe ou de la sous-classe concernée pourront continuer à demander le rachat de leurs actions. Les actifs qui n'auront pu être distribués à leurs bénéficiaires à la fin de la liquidation de la classe concernée seront déposés à la Caisse de la Consignation pour le compte de leurs bénéficiaires.

Dans les mêmes circonstances que celles prévues au paragraphe précédent, le conseil d'administration peut décider de fermer une classe d'actions par apport dans une autre classe. De plus, une telle fusion peut être décidée par le conseil

d'administration si cela est requis par les intérêts des actionnaires de la classe en question. Une telle décision sera publiée ou notifiée aux actionnaires de la même manière décrite dans le paragraphe précédent et, de plus, la publication/notification contiendra des informations concernant la nouvelle classe. Une telle publication/notification sera faite au moins un mois avant la date à laquelle la fusion prend effet pour permettre aux actionnaires de la classe fusionnée de demander le rachat de leurs actions, sans frais, avant que l'opération impliquant la contribution dans une autre classe ne devienne effective.

Le conseil d'administration peut aussi, dans les mêmes circonstances que celles prévues ci-dessus, décider de fermer une classe d'actions par la contribution dans un autre organisme de placement collectif situé au Luxembourg ou dans l'Espace économique européen offrant une protection équivalente à celle offerte aux actionnaires de la Société. De plus, une telle fusion peut être décidée par le conseil d'administration si les intérêts des actionnaires de la classe concernée l'exigent. Une telle décision sera publiée ou notifiée aux actionnaires de la même manière que décrit ci-dessus et, de plus, la publication/notification contiendra des informations par rapport à l'autre organisme de placement collectif situé au Luxembourg ou dans l'Espace économique européen offrant une protection équivalente à celle offerte aux actionnaires dans la Société. Une telle publication/notification sera faite dans le mois avant la date d'effectivité de la fusion pour permettre aux actionnaires de la classe fusionnée de demander le rachat de leurs actions, gratuitement, avant que l'opération impliquant la contribution dans un organisme de placement collectif situé au Luxembourg ou dans l'Espace économique européen offrant une protection équivalente à celle offerte aux actionnaires dans la Société ne prenne effet.

Dans les mêmes circonstances que celles prévues au paragraphe précédent, le conseil d'administration peut décider la réorganisation d'une classe ou sous-classe d'actions, au moyen d'une division des classes ou des sous-classes. Une telle décision sera publiée ou notifiée aux actionnaires de la même manière que celle décrite ci-dessus et, de plus, la publication/notification contiendra des informations par rapport aux deux nouvelles classes ou sous-classes d'actions ou plus. Une telle publication/notification sera faite dans le mois précédant la date à laquelle la réorganisation prendra effet pour permettre aux actionnaires de demander le rachat de leurs actions, gratuitement, avant que l'opération impliquant la division dans deux classes ou sous-classes ou plus ne prenne effet.

Dans le cas où le conseil d'administration n'a pas le pouvoir d'agir ainsi ou si le conseil d'administration décide que la décision devrait être soumise à l'approbation des actionnaires, la décision de liquider, fusionner ou réorganiser une classe ou une sous-classe d'actions peut être prise à une assemblée des actionnaires de la classe ou de la sous-classe à liquider, fusionner, ou réorganiser au lieu d'être pris par les administrateurs. À une telle assemblée de classe/sous-classe, aucun quorum ne sera exigé et la décision de liquider, fusionner ou réorganiser doit être approuvée par les actionnaires avec à la majorité simple des voix exprimées. La décision de l'assemblée sera notifiée aux actionnaires et/ou publiée par la Société au plus tard un mois avant la date d'entrée en vigueur de la liquidation, la fusion ou la réorganisation de la classe ou de la sous-classe d'actions pour permettre aux actionnaires de demander le rachat de leurs actions, sans frais, avant que la liquidation, la fusion ou la réorganisation de la classe ou de la sous-classe d'actions prenne effet.

Une fusion de classe ou de sous-classe d'actions de la Société avec un autre organisme de placement collectif situé à Luxembourg ou à l'étranger qui n'offre pas de protection équivalente requiert le consentement unanime des détenteurs de toutes les actions restantes de la classe ou de la sous-classe d'actions concernées, ou sinon une telle contribution engagera seulement les actionnaires de la classe ou de la sous-classe d'actions concernée ayant expressément accepté la contribution, dans la mesure où une telle opération est autorisée par les lois et règlements applicables et sujette à l'approbation réglementaire."

- modification de l'article 31 des Statuts afin qu'il se lise ainsi qu'il suit:

"Toutes les questions non réglées par ces Statuts seront déterminées conformément à la Loi de 2002 et la loi du dix août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée)."

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est close.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, constate que les présents Statuts sont rédigés en langue anglaise suivis d'une version française; à la requête des personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, toutes connues par le notaire par leur noms, prénoms, états civils et résidences, les membres du Bureau ont signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: C. PARMENTIER, O. ZLOBINSKA, A. FARESE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 septembre 2010. Relation: LAC/2010/39054. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Référence de publication: 2010133393/546.

(100152194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

HTC-Société Civile Immobilière, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-8390 Nospelt, 1, Am Bongert.

R.C.S. Luxembourg E 3.942.

—
Procès-verbal de l'Assemblée des associés tenu le 06 juillet 2010

Est nommé Président de l'Assemblée Monsieur Jean-Pierre Sabus, gérant de la société civile immobilière.

Monsieur le Président expose et l'Assemblée constate

- que tous les associés sont présents et/ou représentés et se reconnaissent dûment convoqués.
- que la présente Assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour, tel que ci-dessous:

Ordre du jour

1. Modification de l'article 4 des statuts afin de transférer le siège social du 1, rue Haard, L-4970 Bettange-sur-Mess au 1, Am Bongert, L-8390 Nospelt

2. Modification de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les parts ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Les parts ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des associés survivants représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Toutefois aucun agrément n'est requis en cas de transmission pour cause de mort à des descendants en ligne directe ou au conjoint actuel respectif."

3. Modification de l'article 7 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 7.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'avec l'agrément des associés représentant plus des trois-quarts du capital social."

4. Divers

Après avoir délibéré, les associés ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. L'article 4 des statuts est modifié afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 4. Le siège de la société est à L-8390 Nospelt, 1, Am Bongert

2. L'article 6 des statuts est modifié afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les parts ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Les parts ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des associés survivants représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Toutefois aucun agrément n'est requis en cas de transmission pour cause de mort à des descendants en ligne directe ou au conjoint actuel respectif.

3. L'article 7 des statuts est modifié afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 7. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. De même, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'avec l'agrément des associés représentant plus des trois-quarts du capital social.

Aucun autre point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Luxembourg, le 06 juillet 2010.

Jean-Pierre Sabus / Carmen Sabus

Associé / Associé

Référence de publication: 2010120338/48.

(100135513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2010.

BAA OP, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 130.825.

Im Jahre zweitausendzehn, am dreissigsten August.

Vor dem unterzeichnenden Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg.

Hat eine außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft „BAA OP“, mit Gesellschaftssitz in 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 130.825, gegründet aufgrund einer am 8. August 2007 von dem unterschriebenen Notar errichteten Urkunde, veröffentlicht im Amtsblatt (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) Nummer 2073 vom 24. September 2007.

Den Vorsitz der Generalversammlung führt Herr Max von Frantzius, mit beruflicher Anschrift in 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Der Vorsitzende bestellt als Sekretär Frau Julia Brauckmann, mit selber beruflicher Anschrift.

Die Generalversammlung wählt Frau Corinne Petit, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg, zum Stimmzähler.

Der Vorsitzende ersucht den Notar wie folgt zu beurkunden:

I. Alle anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die vertretenen Aktien sind in der Anwesenheitsliste aufgeführt, die von den Mitgliedern des Vorsitzes und dem Notar unterzeichnet wurde. Die Anwesenheitsliste bleibt ebenso wie die „ne varietur“ paraphierten Vollmachten der vorliegenden Niederschrift beigefügt;

II. Aus dem Teilnehmerverzeichnis geht die Anwesenheit von einer Millionen fünfundsechszigtausend neundreissig Komma sechs sechs zwei (1.065.039,662) Aktien, die das gesamte Grundkapital vertreten, bei der außerordentlichen Generalversammlung hervor, so daß die ordnungsgemäße Einberufung der Generalversammlung, die Kenntnis aller Aktionäre von der Tagesordnung, die im Zuge der Einberufung der Generalversammlung vorab mitgeteilt wurde, und damit die ordnungsgemäße Entscheidung der Generalversammlung über alle Tagesordnungspunkte anerkannt wird;

III. Die Tagesordnung lautet wie folgt:

1. Die Laufzeit der BAA OP (die „Gesellschaft“) wird über den 30. September 2015 hinaus auf den 30. September 2025 verlängert.

2. Um dieser Laufzeitverlängerung Rechnung zu tragen, wird Artikel 4 der Satzung der Gesellschaft wie folgt neu gefasst:
„Die Gesellschaft ist auf bestimmte Zeit bis einschließlich zum 30. September 2025 errichtet. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung jederzeit vorzeitig aufgelöst oder über den 30. September 2025 hinaus verlängert werden.“

3. Verschiedenes.

Nach genauer Kenntnis der Tagesordnungspunkte faßt die Generalversammlung folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt einstimmig, die Laufzeit der Gesellschaft über den 30. September 2015 hinaus auf den 30. September 2025 zu verlängern.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt einstimmig um der oben genannten Laufzeitverlängerung Rechnung zu tragen, Artikel 4 der Satzung wie folgt neu zu fassen:

„ **Art. 4. Dauer.** Die Gesellschaft ist auf bestimmte Zeit bis einschließlich zum 30. September 2025 errichtet. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung jederzeit vorzeitig aufgelöst oder über den 30. September 2025 hinaus verlängert werden.“

Da keine weiteren Tagesordnungspunkte zur Abstimmung vorgesehen sind, schließt der Vorsitzende die Versammlung.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: M. von Frantzius, J. Brauckmann, C.Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1^{er} septembre 2010. Relation: LAC/2010/38235. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2010.

Référence de publication: 2010119817/55.

(100135807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Biham S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 143.561.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010119821/9.

(100135981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

ISTC (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 131.315.

Extrait de la décision du 19 juillet 2010 de l'actionnaire unique

Sont démissionnaires avec effet immédiat:

- Monsieur Gavin Blessing, administrateur, né le 6 novembre 1970 à Chelmsford, Royaume-Uni, et demeurant au 25, the Chantries, Balbriggan Co. Dublin, Irlande;
- Monsieur Gerard Harte, administrateur, né le 30 septembre 1962 au Royaume-Uni, et demeurant au 48, Reddons Road, Beckenham, Kent, BR31LZ, Royaume-Uni;
- Monsieur Hugo Neumann, administrateur, né le 21 octobre 1960 à Amsterdam, Pays-Bas, et demeurant au 16, rue J.B. Fresez, L-1542 Luxembourg;
- Monsieur Franck Gaynor, administrateur, né le 3 décembre 1957 à Dublin, Irlande, et demeurant au 19, Aubum Grove, Malahide Co. Dublin, Irlande;
- Monsieur Paul Somers, administrateur, né le 11 décembre 1960 à Dublin, Irlande, et demeurant au 64, Carrickmines Avenue, Carrickmines Wood Co. Dublin, Irlande;
- Monsieur Tiarnan O'Mahoney, administrateur, né le 10 février 1959 à Dublin, Irlande et demeurant à Glen Pines, Lod Long Hill Road, Enniskerry Co. Wicklow, Irlande.

Sont nommés avec effet immédiat:

- Monsieur Mark Finlay Brown en tant qu'administrateur, né le 16 mars 1963 à Huddersfield au Royaume-Uni et demeurant à Holywell House, Holywell, East Coker, BA22 NQ9 Yeovil, Somerset, Royaume-Uni, dont la durée du mandat prendra lors à la date de la sixième assemblée générale approuvant les comptes annuels de la société;
- Monsieur Garrett John McCarthy en tant qu'administrateur, né le 12 août 1969 à Dublin, Irlande, et demeurant à Seapoint, 31, Seapoint avenue, Monkstown Co. Dublin, Irlande, dont la durée du mandat prendra fin à la date de la sixième assemblée générale approuvant les comptes annuels de la société;
- Monsieur Simon Marshall Pearce en tant qu'administrateur, né le 15 septembre 1960 à Stock on Trent, Royaume-Uni, et demeurant au 5, Oaklands avenue, Esher, KT10 8HX Surrey, Royaume-Uni dont la durée du mandat prendra fin à la date de la sixième assemblée générale approuvant les comptes annuels de la société.

Est également nommé:

- Monsieur John Anthony Cotter en tant que commissaire aux comptes, né le 9 mars 1967 à Cork, Irlande, et demeurant au 88, Wood Street, London EC2V 7QR, Royaume-Uni, dont la durée du mandat prendra fin à la date de la sixième assemblée générale approuvant les comptes annuels de la société

Référence de publication: 2010121294/35.

(100137020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Biham S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 143.561.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 1^{er} septembre 2010

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Référence de publication: 2010119822/13.

(100135986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

**Carraig Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Carraig Investments S.A.).**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 107.747.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 59524 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010119826/11.

(100136411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Figie Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 123.817.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires, en date du 06 septembre 2010

- les actionnaires acceptent la démission de Madame Martine Gieux de son poste d'administrateur de la société avec effet au 19 août 2010 ;

- les actionnaires acceptent la nomination de Madame Catherine Zoller, administrateur de société, née à Arlon (Belgique) le 08 avril 1967, résidant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1 rue Goethe comme nouvel administrateur de la société pour une période de 6 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010119898/15.

(100136115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Flores Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 121.922.

In the year two thousand ten, on the twenty-ninth day of July.

Before Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) Collinsworth Services Limited, a company established and existing under the laws of Cyprus, with its registered office in Nicosia, Evagorou 27, Irini Building, 3rd floor, flat/office 32, PC 1066, registered in Nicosia under Registrar of Companies and Official Receiver number HE 186976,

2) Savana Holdings Limited, a company established and existing under the laws of Cyprus, with its registered office in Nicosia, Evagorou 27, Irini Building, 3rd floor, flat/office 32, PC 1066, registered in Nicosia under Registrar of Companies and Official Receiver number HE 186967,

both here represented by Mr Philippe AFLALO, company's director, residing professionally in Luxembourg, 23, rue Aldringen,

by virtue of two proxies dated July 16, 2010.

The said proxies, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated hereabove have requested the undersigned notary to enact the following:

1) That they are the sole actual shareholders of FLORES INVESTMENT S.à r.l., a limited liability corporation, having its registered office in Luxembourg, 23, rue Aldringen, which was incorporated by a deed of the undersigned notary on November 16, 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 10 of January 10, 2007.

2) All this having been declared, the shareholders, represented as stated hereabove have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have taken by unanimous vote the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide the anticipated dissolution of the company and to put it into liquidation with effect as on this day.

Second resolution

The shareholders decide to appoint as liquidator, CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE) S.à r.l., having its registered office in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle (R.C.S. Luxembourg B 30.467).

The liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144-148bis of the law on commercial companies. He may execute all acts foreseen by article 145 without the authorization of the general meeting whenever it is requested.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and he may refer to the books of the company.

He may, under his own liability, delegate for special operations to one or more proxyholders such capacities and for such period he may determine.

Third resolution

The shareholders decide to grant discharge to the managers for the execution of their mandate.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand euros (EUR 1,000).

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) la société de droit chypriote COLLINSWORTH SERVICES LIMITED, immatriculée au Registre des Sociétés de Nicosie sous le numéro HE 186976, ayant son siège social établi à Evagorou 27, IRINI Building, 3rd floor, 32, P.C. 1066, Nicosie, Chypre,

2) la société de droit chypriote SAVANA HOLDINGS LIMITED, immatriculée au Registre des Sociétés de Nicosie sous le numéro HE 186967, ayant son siège social établi à Evagorou 27, IRINI Building, 3rd floor, 32, P.C. 1066, Nicosie, Chypre,

tous deux représentés par Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, 23, rue Aldringen,

en vertu de deux procurations sous seing privé datées du 16 juillet 2010.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants, et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit-est, ont requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

1) qu'ils sont les seuls et uniques associés actuels de la société à responsabilité limitée "FLORES INVESTMENT S.à r.l.", ayant son siège social à Luxembourg, 23, rue Aldringen, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 16 novembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 10 du 10 janvier 2007.

2) Ceci ayant été déclaré, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire de la société et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident la dissolution anticipée de la société et prononcent sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

Les associés décident de nommer comme liquidateur, CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE) S.à r.l., ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle (R.C.S. Luxembourg B 30.467).

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

Les associés décident de donner décharge aux gérants de la société pour l'exécution de leur mandat.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ MILLE EUROS (EUR 1.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: P. AFLALO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 août 2010. Relation: LAC/2010/34723. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Référence de publication: 2010120573/101.

(100136587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Climate Change Investment I S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 127.253.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 septembre 2010.

Référence de publication: 2010119830/11.

(100136118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Commerzbank Leasing 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.540,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 141.290.

Les comptes annuels pour la période du 25 juillet 2008 (date de constitution) au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Référence de publication: 2010119831/12.

(100135947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Commerzbank Leasing 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.540,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 141.290.

Par résolutions signées en date du 29 juillet 2010, l'associé unique a décidé de renouveler le mandat de commissaire de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Référence de publication: 2010119832/14.

(100136313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Covidien Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 300.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 61.111.

In the year two thousand and ten, on the fifteenth day of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appears:

Covidien International Finance S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 3b, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 123527 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr Olivier Too, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal (the Proxyholder).

The Sole Shareholder appears in its capacity as sole shareholder of Covidien Group S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised under the laws of Luxembourg with its registered office at 3b, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, having a share capital of USD 100,500 and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 61111 (the Company), in order to hold an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of the Company. The Company was incorporated under Luxembourg law on 26 September 1997 pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary then residing in Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - number 27 of 14 January 1998. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on 2 July 2009 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - number 1780 of 15 September 2009.

The proxy from the Sole Shareholder after having been signed *in variatur* by the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, requests the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder represents all of the issued and subscribed share capital of the Company which is set at USD 100,500 (one hundred thousand five hundred United States Dollars), divided into 201 (two hundred and one) shares having a nominal value of USD 500 (five hundred United States Dollars) each;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notice;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 200,000 (two hundred thousand United States Dollars), in order to bring the share capital from its present amount of USD 100,500 (one hundred thousand five hundred United States Dollars) represented by 201 (two hundred and one) shares having a nominal value of USD 500 (five hundred United States Dollars) each, to an amount of USD 300,500 (three hundred thousand and five hundred United States Dollars) by way of the creation and issuance of 400 (four hundred) shares of the Company with a nominal value of USD 500 (five hundred United States Dollars) each;

3. Subscription to and payment by the Sole Shareholder of the share capital increase specified under item 2. above by way of the contribution of a receivable held by the Sole Shareholder against the Company;

4. Subsequent amendment of article 4 of the articles of association of the Company;

5. Amendment to the dates of the accounting year of the Company;

6. Amendment to article 14 of the Articles in order to reflect the amendment under item
5. above; and
7. Miscellaneous.

III. that the Sole Shareholder takes the following resolutions:

First résolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been made available to it in advance of the Meeting.

Second résolution

The Sole Shareholder resolves to increase the issued share capital of the Company by an amount of USD 200,000 (two hundred thousand United States Dollars), in order to bring the share capital from its present amount of USD 100,500 (one hundred thousand five hundred United States Dollars) represented by 201 (two hundred and one) shares having a nominal value of USD 500 (five hundred United States Dollars) each, to an amount of USD 300,500 (three hundred thousand and five hundred United States Dollars) by way of the creation and issuance of 400 (four hundred) shares of the Company with a nominal value of USD 500 (five hundred United States Dollars) each (the New Shares) and the Sole Shareholder resolves to issue and hereby issues such New Shares.

Third résolution

The Sole Shareholder accepts the subscription to the increase of the share capital and its full payment as follows:

Intervention - Subscription - Payment

The Proxyholder, acting in the name and on behalf of the Sole Shareholder, declares that the Sole Shareholder:

- (i) subscribes to the increase of the share capital of the Company; and
- (ii) fully pay up such New Shares by way of the contribution (the Contribution) of a receivable held by the Sole Shareholder against the Company in an amount of USD 2,300,000,000 (two billion three hundred million United States Dollars) (the Receivable).

The Contribution is to be allocated as follows:

- (i) an amount of USD 200,000 (two hundred thousand United States Dollars) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company; and
- (ii) an amount of USD 2,299,800,000 (two billion two hundred and ninety-nine million eight hundred thousand United States Dollars) is to be allocated to the share premium account of the Company.

The valuation of the Contribution is evidenced and supported by a certificate issued by the management of the Sole Shareholder (the Certificate).

A copy of the above certificate, after having been signed *in varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered with it..

As a result of the above share capital increase, the Sole Shareholder records that the shareholding in the Company after the share capital increase is as follows:

Covidien International Finance S.A.: 601 shares.

Fourth résolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 4 of the Articles in order to reflect the precedent résolution so that it reads henceforth as follows:

" **Art. 4. Capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at three hundred thousand and five hundred United States Dollars (USD 300,500), represented by 601 (six hundred and one) ordinary shares having a nominal value of five hundred United States Dollars (USD 500) per share."

Fifth résolution

The Sole Shareholder resolves to amend the dates of the accounting year of the Company, as follows:

- (A) the accounting year of the Company shall begin on the 25th of September rather than on the 26th of September, and
- (B) the accounting year of the Company shall close on the 24th of September of the next year rather than on the 25th September of the next year.

The Sole Shareholder resolves that the accounting year of the Company that started on the 26th of September 2009 shall close on the 24th of September 2010 rather than on the 25th of September 2010.

Sixth résolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 14 of the Articles in order to reflect the precedent résolution, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 14. Accounting year.** The Company's accounting year begins on the 25th of September and ends on the 24th of September of the following year."

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this notarial deed, is approximately EUR 7,000.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quinze juillet.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Covidien International Finance S.A., une société anonyme de droit Luxembourgeois ayant son siège social au 3b, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et étant immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123527 (l'Associé Unique),

ici représentée par Monsieur Olivier Too, avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé (le Mandataire).

L'Associé Unique se présente dans sa capacité d'associé unique de Covidien Group S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 3b, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg, au capital social de 100.500 dollars des Etats-Unis d'Amérique, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 61111 (la Société), afin de tenir une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de la Société. La Société a été constituée sous la loi Luxembourgeoise le 26 septembre 1997 en vertu d'un acte de Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - numéro 27 du 14 janvier 1998. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois, et pour la dernière fois le 2 juillet 2009 en vertu d'un acte du notaire instrumentaire, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1780 du 15 septembre 2009.

La procuration de l'Associé Unique, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de l'Associé Unique et par le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités compétentes.

L'Associé Unique, tel que représenté ci-dessus, requiert le notaire instrumentaire d'acter de ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique représente la totalité du capital social émis et souscrit de la Société qui est fixé à 100.500 USD (cent mille cinq cents dollars des Etats-Unis d'Amérique), divisé en 201 (deux cent une) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de 500 USD (cinq cents dollars des Etats-Unis d'Amérique);

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 200.000 USD (deux cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de 100.500 USD (cent mille cinq cents dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 201 (deux cent une) parts sociales d'une valeur nominale de 500 USD (cinq cents dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune, à un montant de 300.500 USD (trois cent mille cinq cents dollars des Etats-Unis d'Amérique), par voie de l'émission et la création de 400 (quatre cents) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de 500 USD (cinq cents dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune;

3. Souscription à l'augmentation du capital social mentionnée au point 2. ci-dessus par l'apport d'une créance détenue par l'Associé Unique à l'encontre de la Société;

4. Modification consécutive de l'article 4 des statuts de la Société;

5. Modification des dates de l'année sociale de la Société;

6. Modification de l'article 14 des Statuts en vue de refléter la modification sous le point 5. ci-dessus; et

7. Divers.

III. Que l'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui a été rendu accessible avant l'Assemblée.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de 200.000 USD (deux cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de 100.500 USD (cent mille cinq cents dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 201 (deux cent une) parts sociales d'une valeur nominale de 500 USD (cinq cents dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune, à un montant de 300.500 USD (trois cent mille cinq cents dollars des Etats-Unis d'Amérique), par voie de l'émission et la création de 400 (quatre cents) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de 500 USD (cinq cents dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune (les Nouvelles Parts Sociales) et l'Associé Unique décide d'émettre et de ce fait émet ces Nouvelles Parts Sociales.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'approuver la souscription de l'augmentation de capital et sa libération de la manière suivante:

Intervention - Souscription - Libération

Le Mandataire, agissant au nom et pour le compte de l'Associé Unique, déclare que l'Associé Unique:

- (i) souscrit à l'augmentation de capital social de la Société; et
- (ii) libère les Nouvelles Parts Sociales par le biais d'un apport (l'Apport) d'une créance détenue par l'Associé Unique à l'encontre de la Société d'un montant de 2.300.000.000 USD (deux milliards trois cent millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique).

L'Apport sera réparti de la manière suivante:

- (i) un montant de 200.000 USD (deux cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) sera attribué au compte nominal du capital social de la Société; et
- (ii) un montant de 2.299.800.000 USD (deux milliards deux cent quatre-vingt dix-neuf millions huit cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) sera attribué au compte de prime d'émission de la Société.

L'évaluation de l'Apport est attestée au moyen d'un certificat émis par l'organe de gestion de l'Associé Unique (le Certificat).

Un exemplaire du certificat susmentionné, après avoir été signé ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte afin d'être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

En conséquence de ce qui précède, l'Associé Unique décide d'acter que l'actionariat de la Société suite à l'augmentation du capital social est désormais le suivant:

Covidien International Finance S.A.:	601 parts sociales.
--	---------------------

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 4 des Statuts en vue de refléter la précédente résolution, de sorte qu'il aura la teneur suivante:

" **Art. 4. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de trois cent mille cinq cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (300.500 USD) représenté par six cent une (601) parts sociales d'une valeur nominale de cinq cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (500 USD) chacune."

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les dates de l'année sociale de la Société, comme suit:

- (A) l'année sociale de la Société commence le 25 septembre, au lieu du 26 septembre, et
- (B) l'année sociale de la Société se termine le 24 septembre de l'année suivante, au lieu du 25 septembre de l'année suivante.

L'Associé Unique décide que l'année sociale de la Société qui a commencé le 26 septembre 2009 se termine le 24 septembre 2010 au lieu du 25 septembre 2010.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 14 des Statuts en vue de refléter la précédente résolution, de sorte qu'il aura la teneur suivante:

" **Art. 14. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 25 septembre et se termine le 24 septembre de l'année suivante."

Estimation des coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou pour lesquels elle est responsable, en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à EUR 7.000.-

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française.

A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé en date des présentes, au Grand Duché de Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit Mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: O. TOO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 juillet 2010. Relation: LAC/2010/32686. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 août 2010.

Référence de publication: 2010119834/218.

(100136234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Lisochem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach, 18, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 151.968.

L'an deux mille dix, le vingt-quatre août.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «LISOCEM S.A.», (matr. 2010 2204 078), ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 151.968,

constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 4 janvier 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 880 du 28 avril 2010.

La séance est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Monsieur Sébastien ELISE, administrateur de sociétés, demeurant à L8832 Rombach, 18, route de Bigonville;

L'assemblée décide à l'unanimité de renoncer à la nomination d'un secrétaire et d'un scrutateur.

Le Président de l'assemblée expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que le présent acte a pour objet de:

1. Transfert du siège social de la société de Luxembourg vers L8832 Rombach, 18, route de Bigonville et modification du 2^e alinéa de l'article 1 des statuts.

2. Modification de l'objet social

3. Démission de la société «AMSTIMEX S.A. «(R.C.S. Luxembourg N° B21.512) avec siège à L-1818 Howald, 13, rue des Joncs du poste de commissaire aux comptes.

4. Nomination de la société «LA FIDUCIAIRE COMPTABLE COMPTAFISC Sarl», avec siège social à L-8832 Rombach-Martelange, 18, route de Bigonville, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 144.397

5. Divers

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Luxembourg vers L-8832 Rombach, 18, route de Bigonville et de modifier par conséquent le 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. (2^e alinéa).** Le siège de la société est établi dans la commune de Rambrouch. Il pourra être transféré dans toute autre localité au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du Conseil d'Administration.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société et de modifier par conséquent l'article 2 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet la négociation et distribution de produits chimiques «non solvantés» pour le secteur du bâtiment et de la construction.

La société a également pour objet la prise de participations financières dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de son portefeuille. Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut s'intéresser par toute voie dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Elle pourra faire des emprunts avec ou sans garantie et accorder tous concours, avances, garanties ou cautionnements à d'autres personnes physiques ou morales.»

Troisième résolution

L'assemblée générale accepte la démission de la société «AMSTIMEX S.A. «(R.C.S. Luxembourg N° B21.512) avec siège à L1818 Howald, 13, rue des Joncs du poste de commissaire aux comptes.

Quatrième résolution

L'assemblée générale nomme la société «LA FIDUCIAIRE COMPTABLE COMPTAFISC Sarl», avec siège social à L-8832 Rombach-Martelange, 18, route de Bigonville, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 144.397 au poste du commissaire aux comptes pour une durée de six ans.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10.50 heures.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 700,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S.ELISE, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 26 août 2010. DIE/2010/8171. Reçu soixante-quinze euros EUR 75.-

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR COPIE CONFORME AUX FINS DE PUBLICATION AU MEMORIAL C.

Ettelbruck, le 27 août 2010.

Le notaire

Référence de publication: 2010119976/80.

(100136156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Calox S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 27.972.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010119843/9.

(100136325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Cashtech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9530 Wiltz, 24, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 98.058.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010119846/9.

(100135862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Casochri Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 34.336.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 30 août 2010 a pris la résolution suivante:

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et déclare que la société anonyme Casochri Holding S.A., en liquidation, ayant son siège social 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, a définitivement cessé d'exister, même pour les besoins de la liquidation. Les livres et les documents sociaux seront conservés au dernier siège de la société pendant cinq ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010119847/13.

(100136327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Griffin Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 53, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 154.273.

En vertu de deux contrats de cessions de parts sociales datés du 4 août 2010, OCM Luxembourg Griffin Holdings S.à r.l. a cédé:

(i) les 6.250 parts sociales A qu'elle détenait dans le capital social de la Société à OCM Luxembourg EPOF II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.551; et

(ii) 1 part sociale B qu'elle détenait dans le capital social de la Société à Griffin Investments Partners Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117786.

A la suite de ces cessions, OCM Luxembourg Griffin Holdings S.à r.l. détient 6.249 parts sociales A dans le capital social de la Société, OCM Luxembourg EPOF II S.à r.l. détient 6.250 parts sociales A dans le capital social de la Société et Griffin Investments Partners Holding S.à r.l. détient 1 part sociale B dans le capital social de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Griffin Topco S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010121280/23.

(100136968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Casochri Holding S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 34.336.

Le bilan de clôture de la liquidation au 26 juillet 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010119848/10.

(100136449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Tapis Service S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3431 Dudelange, 1, rue de la Brasserie.

R.C.S. Luxembourg B 155.269.

STATUTS

L'an deux mille dix, le douze août.

Par-devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Christian BORDEZ, salarié, né à Esch/Alzette, le 6 février 1970, demeurante L-4818 Rodange, 6, avenue Dr. Gaasch,

lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "TAPIS SERVICE S.à.r.l."

Art. 2. Le siège social de la société est établi sur le territoire de la Commune de Dudelange. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des gérants.

Art. 3. La société a pour objet le traitement de tapis et de matelas. L'activité consiste principalement et non limitativement à nettoyer et enlever les tâches affectant les tapis et les matelas, ainsi que tout type de fauteuils et canapés de toutes sortes et espèces.

La société peut également faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, accomplir toute prise de participation au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle pourra faire des emprunts avec ou sans garantie et accorder tous concours, avances, garanties ou cautionnements à d'autres personnes physiques ou morales.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée, à partir de ce jour.

L'année sociale coïncide avec l'année civile, sauf pour le premier exercice.

Art. 5. Le capital social entièrement libéré est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- €), divisé en cent parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- €) chacune.

Le capital social a été souscrit par le comparant.

La somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- €) se trouve à la disposition de la société, ce qui est reconnu par le comparant.

Art. 6. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits sans limitation de durée.

Le comparant respectivement les futurs associés ainsi que le ou les gérants peuvent nommer d'un accord unanime un ou plusieurs mandataires spéciaux ou fondés de pouvoir.

Art. 7. Les héritiers et créanciers du comparant ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit requérir l'apposition de scellés, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ou de sa gérance.

Art. 8. La dissolution de la société doit être décidée dans les formes et conditions de la loi. Après la dissolution, la liquidation en sera faite par le gérant ou par un liquidateur nommé par le comparant.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Les frais incombant à la société pour sa constitution sont estimés à mille cent vingt-cinq euros.

Gérance

Le comparant a pris les décisions suivantes:

1. Sont nommés gérants:

a) *gérant technique:*

Monsieur Jean Gino SCHLESSER; indépendant, né à Dudelange, le 29 septembre 1948, demeurant à L-3597 Dudelange, 11, rue Antoine Zinnen.

b) *gérant administratif:*

Monsieur Christian BORDEZ, préqualifié.

2. La société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

3. Le siège social de la société est fixé à L- 3431 Dudelange, 1, rue de la Brasserie.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: BORDEZ, d'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 20 août 2010. Relation: EAC/2010/10111. Reçu: soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Pétange, le 24 août 2010.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2010121331/59.

(100136508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Falair International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 113.177.

L'an deux mille dix, le trente et un août.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "FALAIR INTERNATIONAL S.A.", R.C.S. Luxembourg Numéro B 113.177, ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Me Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 15 novembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 662 du 31 mars 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Sylvie DUPONT, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L- 1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, employé privé, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la société et mise en liquidation.
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, la société LISOLUX S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Zianveni, S. Dupont, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 septembre 2010. LAC/2010/38404. Reçu douze euros (12.-€).

Le Releveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2010.

Référence de publication: 2010119895/49.

(100135818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Capital Développement Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 47.206.

L'an deux mil dix, le trois août.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CAPITAL DEVELOPPEMENT EUROPE S.A., une société ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 47.206, constituée suivant acte notarié en date du 24 mars 1994, publié au Mémorial C numéro 283 du 25 juillet 1994, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié du 17 décembre 1998, publié au Mémorial C numéro 228 du 1^{er} avril 1999.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Frédéric Sicchia, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Fabrice Schott, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Anthony Graca, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la société.
2. Nomination de deux liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Qu'il ressort de la dite liste de présence que la totalité des actions en circulation sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale.

IV.- Qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement telle qu'elle est constituée sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer en qualité de liquidateurs:

- Night Jasmine Limited, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Wickham's Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands;
- Brass Plate Limited, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Wickham's Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

Les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Ils peuvent accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Les liquidateurs sont dispensés de dresser inventaire et peuvent s'en référer aux écritures de la société.

Ils peuvent, sous leur responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'ils déterminent et pour la durée qu'ils fixeront.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, profession, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Sicchia, F. Schott, A. Graca, G. LECUIT Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 août 2010 Relation: LAC/2010/34740 Reçu douze euros (EUR 12,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Référence de publication: 2010119845/63.

(100136308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Aripa Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 128.832.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 13 août 2010

A démissionné du Conseil d'Administration avec effet au 26 avril 2010:

- Mr Pierre DELANDMETER, Président et Membre du Conseil d'Administration, 8 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg

Est co-opté au Conseil d'Administration avec effet au 26 avril 2010 jusqu'au terme de l'Assemblée Générale de 2011:

- Mr François WINANDY, Président et Membre du Conseil d'Administration, 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg

Sont réélus au Conseil d'Administration pour une période d'un an se terminant à l'Assemblée Générale de 2011:

- Mr Robert James STEWART, Membre du Conseil d'Administration, Church Street, The Penthouse Washington Mall I, Hamilton HM 11, Bermudas

- Mr Yves GUNTERN, Membre du Conseil d'Administration, 17 Chemin du Près Seigneur, CH-1254 Jussy

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Aripa Fund

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Michaela Imwinkelried / Martin Rausch

Executive Director / Associate Director

Référence de publication: 2010121239/22.

(100136861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

W2005/W2007 Vernal Holding 1 Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 127.366.

—
L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 3 septembre 2010, a décidé d'accepter:

- la démission de Christophe Cahuzac en qualité de gérant de la Société avec effet au 7 août 2010.

- La nomination avec effet au 7 août 2010 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société, de:

* Nicole Götz, née à Brackenheim (Allemagne) le 4 Juin 1967, et ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 7 août 2010, composé comme suit:

- Nicole GÖTZ

- Maxime NINO

- Michael FURTH

- Gerard MEIJSEN

- Véronique MENARD

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Maxime Nino
Manager

Référence de publication: 2010121343/23.

(100136995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Cirio Del Monte Internationale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 41.468.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2010.

Référence de publication: 2010119849/10.

(100135946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Cirio Del Monte Internationale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 41.468.

Par résolutions signées en date du 12 août 2010, l'actionnaire unique a décidé de renouveler le mandat de FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA Société à responsabilité limitée, avec siège social au 17, Rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg en tant que commissaire, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2010.

Référence de publication: 2010119850/13.

(100136312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Consult T.T S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 123.819.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Fiduciaire Weber Bontemps & Mouwannes

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2010119851/13.

(100136337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Erbe Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.

R.C.S. Luxembourg B 42.613.

L'an deux mil dix, le vingt sept juillet.

Par-devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ERBE FINANCE", avec siège social à L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur, constituée par acte notarié en date du 21 décembre 1992, publié au Mémorial Recueil C numéro 154 du 9 avril 1993, dont les statuts furent modifiés suivant acte sous seing privé du 4 juin 1999, publié au Mémorial Recueil C numéro 755 du 12 octobre 1999 et pour la dernière fois suivant acte notarié du 3 juillet 2003, publié au Mémorial Recueil C numéro 867 du 23 août 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant à B-Nothomb, qui désigne comme secrétaire Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à F-Russange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Claire CASTELLUCCI, employée privée, demeurant professionnellement à L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Annulation de 505.106 actions sans désignation de valeur nominale détenues par la société elle-même, sans réduction de capital mais par réduction du compte «Réserve pour actions propres» à concurrence d'un montant de EUR 2.127.200,47.

2. Modification de l'article 3 des statuts.

3. Instruction au conseil d'administration de procéder aux modifications nécessaires dans la comptabilité et dans le registre des actions suite à l'annulation des actions rachetées.

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Il résulte de cette liste de présence qu'il est détenu par la société elle-même 505.106 actions propres. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'annuler cinq cent cinq mille cent et six (505.106) actions sans désignation de valeur nominale, détenues par la société elle-même, sans réduction de capital mais par réduction du compte «Réserve pour actions propres» à concurrence d'un montant de deux millions cent vingt sept mille deux cents euros et quarante sept cents (EUR 2.127.200,47).

Ce montant est remboursé aux actionnaires de la société en proportion avec les droits qu'ils ont dans le capital de la société.

Le notaire attire l'attention des comparants sur la portée de l'article 69 de la loi de 1915 telle que modifiée.

Les comparants déclarent que ces actions avaient été acquises par la société en date du 29 juillet 2002 et que de cette acquisition, un compte «Réserve pour actions propres» avait été ouvert dans la comptabilité de la société pour un montant de deux millions cent vingt sept mille deux cents euros et quarante sept cents (EUR 2.127.200,47).

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier en conséquence l'article 3 alinéa 1^{er} de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3. Alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à VINGT-SEPT MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE EUROS (EUR 27.294.000) représenté par CINQ MILLIONS (5.000.000) d'actions sans désignation de valeur nominale.»

Troisième résolution

L'assemblée générale donne mandat au conseil d'administration de procéder aux modifications nécessaires dans la comptabilité et dans le registre des actions suite à l'annulation des actions rachetées.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison du présent acte est évalué à environ MILLE TROIS CENTS EUROS (1.300.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants, connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. TASSIGNY, M. NEZAR, M.-C. CASTELLUCCI, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 juillet 2010. Relation: LAC/2010/33506. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Référence de publication: 2010119880/72.

(100136309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Consult T.T S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 123.819.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Fiduciaire Weber Bontemps & Mouwannes

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2010119852/13.

(100136338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Consult T.T S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 123.819.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Fiduciaire Weber Bontemps & Mouwannes

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2010119853/13.

(100136339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Consult T.T S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 123.819.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 23 août 2010

L'assemblée générale décide de révoquer le commissaire la société Zotan Audit S.A. de sa fonction et de nommer un nouveau commissaire la société Noetrib Administration S.A. avec siège social à 6, place de Nancy L-2212 Luxembourg avec effet immédiat jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

Esch-sur-Alzette, le 23 août 2010.

Pour la société

Référence de publication: 2010119854/13.

(100136377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Gaisi Peony Carbon Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 127.801.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg:

L'adresse privée de Monsieur Timothy Kenneth Clissold est désormais la suivante: B002 Andromede, Flaine Foret, F-74300 Flaine les Carroz, Haute Savoie (France).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 Septembre 2010.

Un Mandataire

Référence de publication: 2010119903/15.

(100136432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Dailley Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 108.764.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 septembre 2010.

Référence de publication: 2010119857/11.

(100135948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Damovo Managed Services Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-6742 Grevenmacher, 2, Kofferschmattgaessel.

R.C.S. Luxembourg B 130.749.

Les comptes annuels au 31/01/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06/09/2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2010119858/12.

(100136385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Danube 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 561.087,51.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 140.316.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2010.

Référence de publication: 2010119859/11.

(100135949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Soficam, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 29.301.

Société anonyme holding constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 22 novembre 1988, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 39 du 13 février 1989. Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire, en date du 27 septembre 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 622 du 7 décembre 1995 et en date du 9 juillet 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 557 du 10 octobre 1997. Le capital social a été converti en euros dans le cadre des dispositions de la loi du 10 décembre 1998, suivant assemblée générale du 20 décembre 2001, extrait publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 851 du 5 juin 2002.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 SEP. 2010.
SOFICAM
Société anonyme holding
Signature

Référence de publication: 2010120251/20.

(100135429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2010.

Doduco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 153.900.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Référence de publication: 2010119860/10.

(100136424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Immo Adames S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 26, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 109.756.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010119928/9.

(100136417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Ech Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 109.617.

Le siège social de l'associé ECH S.à r.l. a changé et se trouve désormais au 33A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2010.

Référence de publication: 2010119868/12.

(100136316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Hamtrack S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9960 Hoffelt, Maison 75.

R.C.S. Luxembourg B 102.813.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social le 1^{er} juin 2010

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats du conseil d'administration et du commissaire comme suit:

- Monsieur Paul HAMER, administrateur et administrateur délégué;
- Monsieur Marc HAMER, administrateur;
- Madame Isabelle HAMER, administrateur.

L'Assemblée décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE INTERNATIONALE SA, dont le siège est situé à Route d'Esch, 7, L-1470 Luxembourg.

Le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire ainsi renouvelé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2016.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010119921/17.

(100136073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Danka Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 535.626.112,12.

Siège social: L-5811 Fentange, 67, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 57.013.

—
Les comptes annuels au 31 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010119863/11.

(100136201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Dufinlux S.C.A. - SPF, Société en Commandite par Actions - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 34.254.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 59472 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010119867/10.

(100136422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Ech Lux 2 (Campo, Munich) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 118.114.

—
Le siège social de l'associé Ech 2 S.à r.l. a changé et se trouve désormais au 33A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2010.

Référence de publication: 2010119869/12.

(100136317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Ech 2 Finco S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 114.228.

—
Le siège social de l'associé Ech 2 S.à r.l. a changé et se trouve désormais au 33A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2010.

Référence de publication: 2010119870/12.

(100136314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Ech 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 113.959.

—
Le siège social de l'associé UBS (LUX) Open-End Real Estate Management Company S.à r.l. a changé et se trouve désormais au 33 A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 août 2010.

Référence de publication: 2010119871/12.

(100136315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Etablissement Guy SCHUH s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8526 Colpach-Bas, 22, Ellerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 103.140.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010119872/10.

(100136301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Euro Zerlege Service S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 64, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 68.099.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010119873/10.

(100136101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

EuroProp (EMC VI) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 127.186.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la société en date du 30 août 2010

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de la Société du 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, au 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet au 30 août 2010.

A Luxembourg, le 30 août 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2010119874/14.

(100136392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

France Outlet Mall Holding (No.2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 104.661.

EXTRAIT

L'adresse de Monsieur Mark Reid, nommé le 3 avril 2009 en qualité d'administrateur de la société, a changé.

L'adresse de Monsieur Mark Reid est désormais la suivante:

168 Revelstoke Road

Southfields, London

SW18 5PA

Royaume-Uni

Luxembourg, le 1^{er} Septembre 2010.

Référence de publication: 2010119893/16.

(100136048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.
